

PROCES - VERBAL 4/2026

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 3 JUIN 2026

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	1
Procès-verbal de la séance du 22 avril 2026	2
1. Communications	2
1.1 Communications du Bureau	2
1.1.1 Représentations et invitations	2
1.1.2 Lettres et pétitions	3
1.1.3 Communications de la Municipalité	3
1.1.4 Motions, postulats et interpellations	4
2. Ordre du jour	4
2.1 Préavis 11-2026 Décision finale d'adoption du plan d'affectation « Les Gais-Cottages II » et de son règlement	4
2.2 Préavis 12-2026 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2026, 1 ^{ère} série Crédit demandé CHF 523'200.00 TTC	9
2.3 Préavis 13-2026 PPA « Chamblandes-Dessous » Demande de réexamen portant sur la décision du Conseil communal de Pully du 6 décembre 2023 adoptant le plan d'affectation « Chamblandes-Dessous », plan approuvé par le Canton le 19 juin 2024	10
2.4 Préavis 14-2026 Villa romaine de Pully Travaux d'assainissement des vestiges, transformation du bâtiment et et maintien des activités muséales et constitution d'une fondation de recherche de fonds Crédit d'études demandé CHF 1'550'000.00 TTC	14

2.5	Réponses de la Municipalité aux propositions individuelles	25
2.5.1	Postulat 10-2021/2026 « Plan pour un déploiement maîtrisé des antennes 5G » de Mme Claudia Gämperle et consorts	25
2.5.2	Postulat 02-2025 « Pour une analyse stratégique de l'utilisation de la LPPPL par la Commune de Pully » de M. David Contini	27
2.6.	Propositions individuelles	29
2.6.1	Postulat 03-2026 « Corps de police est lausannois : état des lieux, en prévision des besoins futurs et dans le contexte de la remise en question actuelle de la police coordonnée » de Mme Claudia Gämperle	29
2.6.2	Interpellation 05-2026 « Protéger les bénévoles, le personnel et le public durant les manifestations culturelles ou sportives » de Mmes les Conseillères Muriel Thalmann et Line Zolliker	34
2.7	Divers	35
2.7.1	Pully Lavaux en chanson 19-20 juin 2026 M. Jérôme Gaudin	35
2.7.2	Considérations sur la non-entrée en matière sur le préavis 11-2026 Mme Sophie Cuendet du Roy	36

Le Président :

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, je vous invite à prendre place.

Au nom du Bureau et en mon nom personnel, je vous souhaite une cordiale bienvenue.

Notre dernière séance s'est tenue le 22 avril dernier. Après cette petite pause printanière, nous nous retrouvons ce soir pour la première de nos deux séances de juin.

L'été approche, certes, mais il nous reste encore un peu de travail avant d'y goûter pleinement.

Je vous propose donc de passer tout de suite aux opérations préliminaires, en vue de permettre la tenue de notre séance.

Excusés :

Mmes Cynthia Früh, Cynthia Illi, Liuna Jung, Verena Kuonen, Géraldine Padez, Nadia Privet, Anne Schranz, Géraldine Padez, Lena Yersin, MM. Fabien Borel, Olivier Burnet, Guillaume Ferasson, Remo Kuonen, Stephan Margelisch, Jean-Marc Pasche

Retard : Mmes Evelynne Campiche Ruegg, Odile Cuénoud González, M. Claude Dufour

Absents : M. Jean-Robert Chavan, Mathias Fernandez

Chers membres du Conseil, vous êtes maintenant bien habitués à notre système de vote électronique et vous avez été attentifs à prendre votre numéro de boîtier personnel. N'oubliez pas d'appuyer deux fois sur la petite porte afin de l'activer et que votre présence soit ainsi bien prise en compte.

Petit rappel encore, à la fin de la séance, merci de bien vouloir rapporter votre boîtier aux scrutateurs qui se trouvent au fond de la salle.

Je me tourne à présent vers à notre secrétaire Mme Francine Medana qui va maintenant procéder aux opérations d'appel.

Le Président :

Nous sommes actuellement 67 membres présents, selon l'art. 59 de notre règlement, il nous faut la majorité absolue des membres du Conseil, c'est-à-dire 51 personnes au minimum, je constate avec plaisir que le quorum est atteint

La convocation qui comprenait l'ordre du jour vous a été envoyée le 1^{er} mai 2026, soit avant le délai réglementaire de 3 semaines avant la présente séance.

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je souhaite la bienvenue aux membres du public, que je remercie chaleureusement pour leur présence, ainsi qu'aux membres du Comité de l'Association du personnel communal.

Y a-t-il un représentant de la presse ce soir ? Cela ne semble pas être le cas.

Je salue Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, accompagnés des représentants de l'administration communale, que je remercie ici pour leur important engagement et qui soutiennent nos débats en coulisse.

Je remercie également notre technicien, M. Matthieu Dromelet, fidèle au poste, qui veille comme toujours au bon déroulement technique de nos séances et s'adapte avec professionnalisme à toutes nos interventions.

J'adresse également un mot de bienvenue à M. Joao da Silva, qui assure ce soir sa première séance en qualité d'huissier attitré du Conseil communal. Nous lui souhaitons beaucoup de satisfaction dans cette fonction ainsi qu'une excellente séance parmi nous. Il est accompagné ce soir de M. Tiago Dias. Nous les remercions tous deux pour leur accueil et leur disponibilité.

Le procès-verbal de la séance du 22 avril 2026 qui vous a été adressé par courriel le jeudi 28 mai. Une nouvelle fois, je remercie notre secrétaire, Mme Francine Medana, qui fait un important travail de transcription et de rédaction.

Est-ce qu'un membre du Conseil concernant ce procès-verbal aurait des remarques, des questions, des propositions de corrections ou des compléments à apporter ?
Tel n'est pas le cas, il est donc adopté d'office, selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Les différents représentants des groupes politiques se sont réunis les 6 et 21 mai dernier, afin de préparer l'installation des autorités communales pour la prochaine législature. Ces rencontres ont permis de définir la composition du Bureau, la répartition des présidences des commissions permanentes, ainsi que l'attribution du nombre de sièges au sein de celles-ci. Je me réjouis de constater que ces travaux ont permis d'aboutir à un consensus qui facilitera l'installation des autorités communales lors de la cérémonie d'assermentation du 10 juin prochain.

Je tiens à remercier tout particulièrement notre premier Vice-Président, M. Yassin Nour, ainsi que notre collègue, M. Jean-Marie Marlétaz, pour leur très important travail de préparation et de coordination, qui a grandement contribué au bon déroulement de ces discussions.

1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

J'ai eu le plaisir de représenter le Conseil communal aux manifestations suivantes :

Mardi 28 avril

Assemblée générale de l'Association Pully Paudex Belmont, sous la présidence de M. Alain Schneider.

Menée tambour battant par son Président, l'Assemblée a permis de traiter efficacement l'ensemble de l'ordre du jour. Les échanges se sont toutefois prolongés lors de l'apéritif qui a suivi, réunissant de nombreux représentants des associations et acteurs de nos trois communes. Je remercie M. Alain Schneider et le comité pour leur accueil chaleureux et ce moment de convivialité, que j'ai particulièrement apprécié.

Mercredi 29 avril

Assemblée générale de l'Association de soutien à la Fondation Pré Pariset, qui s'est tenue à l'EMS Pré de la Tour, suivie du traditionnel repas de soutien préparé par l'équipe de cuisine de la Fondation.

Ce fut un moment particulièrement convivial réunissant de nombreux membres, ainsi que plusieurs représentants de notre Municipalité. Je remercie chaleureusement son président, M. Éric Fraissinet, pour son invitation et son accueil.

Mardi 19 mai

J'avais été convié à la séance ordinaire du Conseil intercommunal de l'Association de Sécurité de l'Est lausannois, l'ASEL.

Malheureusement, d'autres engagements ne m'ont pas permis d'être présent.

Jeudi 21 mai

Assemblée générale de l'Association pour les intérêts et le développement de Pully-Nord sous la présidence de notre collègue, Mme Lena Yersin.

Cette Association joue un rôle important dans la vie du quartier, notamment à travers les différentes manifestations qu'elle organise tout au long de l'année et les liens qu'elle contribue à tisser entre les habitants. À l'issue de l'assemblée, les participants ont pu assister à une conférence de la Police de l'Est-lausannois consacrée aux escroqueries et aux moyens de s'en prémunir. Je remercie chaleureusement les membres du comité pour leur accueil et leur engagement en faveur de la vie de quartier à Pully-Nord.

Samedi 30 et dimanche 31 mai

Ce dernier week-end de mai était placé sous le signe de la fête de la Noble Abbaye des Bourgeois de Pully, qui s'est révélée être un véritable marathon.

Les festivités ont débuté tôt le samedi avec le tir, où j'ai été initié pour la première fois au FASS 57 par l'Abbé Président Jean-Robert Chavan, que je remercie pour cette expérience aussi originale qu'instructive.

Le dimanche, la fête s'est poursuivie premièrement par le culte célébré par notre pasteur David Freymond, suivie d'un apéritif convivial, agrémenter par les prestations des jeunes tambours et fifres des collèges lausannois, puis d'un repas tout aussi chaleureux.

Cette fête rappelle combien l'Abbaye des bourgeois des Pully est un élément précieux de notre patrimoine vivant. Elle contribue à faire perdurer des traditions qui participent pleinement à l'identité et la convivialité de notre commune.

1.1.2 LETTRES ET PETITIONS

A ce jour, aucune lettre, ni pétition ne sont parvenues au Bureau.

1.1.3 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Vous avez trouvé sur vos tables deux communications de la Municipalité :

Communication 09-2026

C. F. Ramuz 73a

Démolition et reconstruction de l'immeuble en vue de la création d'un accueil préscolaire et/ou parascolaire

Communication 10-2026

Développement d'un dispositif communal de gestion des situations complexes et de crise

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de votre part sur les communications pourront être faites en fin de séance sous le point « Divers » de notre ordre du jour.

1.1.4 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

1) Réponses de la Municipalité aux propositions individuelles

Concernant les postulats, comme convenu, les réponses de la Municipalité vous ont été transmises six jours avant la séance, en même temps que les documents de commission. Dès lors, en plénum, les échanges porteront uniquement sur d'éventuelles questions complémentaires en lien avec les réponses reçues.

Postulat 10-2021/2026 de Mme la Conseillère Claudia Gämperle et consorts « Plan pour un déploiement maîtrisé des antennes 5G »

Postulat 02-2025 de M. le Conseiller David Contini

« Pour une analyse stratégique de l'utilisation de la LPPPL par la Commune de Pully »

Ces réponses seront traitées sous le point 5 de notre ordre du jour.

2) Propositions individuelles

Postulat 03-2026 déposé le 25 mai par Mme la Conseillère Claudia Gämperle et consorts « Corps de police Est Lausannois : état des lieux, en prévision des besoins futurs et dans le contexte de la remise en question actuelle de la police coordonnée »

Interpellation 05-2026 de Mmes les Conseillères Muriel Thalmann et Line Zolliker

« Protéger les bénévoles, le personnel et le public durant les manifestations culturelles ou sportives »

Ces propositions individuelles seront traitées sous le point 6 de l'ordre du jour.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Préavis 11-2026 Décision finale d'adoption du plan d'affectation « Les Gais-Cottages II » et de son règlement

Le Président :

Ce sujet est porté à la tribune par la Commission permanente d'urbanisme.

M. Remo Kuonen, Président de la Commission, étant absent, à qui puis-je donner la parole ? Mme Privet je vous invite à venir présenter le rapport de la commission.

Mme Nadia PRIVET :

Je vais vous lire le rapport que M. Kuonen a eu la gentillesse de m'envoyer, afin de m'éviter de replonger dans cet épineux dossier.

La Commission d'urbanisme a siégé le 4 mai 2026 pour examiner ce préavis en présence de dix commissaires avec voix décisionnelles.

Selon le rapport, vous avez constaté que la durée de la séance de la Commission d'urbanisme a été pour une fois inhabituellement courte. Toutefois, elle avait déjà été réunie en septembre 2023 et en décembre 2025 pour aborder les enjeux de ce plan d'affectation et faire part à l'administration de ses remarques, suggestions et observations. Cette manière de procéder en vue de l'adoption d'un plan d'affectation est peut-être mieux appropriée à la recherche d'un large consensus.

Construite en 1969, la station d'épuration des eaux usées de Pully, Paudex et Belmont est vieillissante et doit être adaptée aux normes du traitement des eaux usées. La mise en conformité prévue nécessite donc de restructurer entièrement la forme et l'organisation du bâtiment, ce qui implique la révision actuelle de l'affectation du sol. Dans l'ensemble, cet aspect du projet n'a guère suscité de remarques.

En revanche, la problématique générale du parcage des véhicules à moteur aux abords des rives du lac constitue une véritable préoccupation pour une large majorité des membres de la Commission. Et ceci, tout particulièrement, durant la belle saison et la période d'ouverture de la piscine. En effet, la réfection de la piscine de Pully-Plage, la reconstruction de la STEP, la requalification des espaces publics, la création d'une centrale de chauffage à distance et la réorganisation du port, auront des impacts sur le stationnement dans toute la zone, qui, selon les directives cantonales à appliquer, limite le nombre de places à 240. Le parking qui sera construit en silo dans le bâtiment de la STEP, offrira la possibilité de relocaliser une partie de l'offre de stationnement existante dans le secteur des rives du lac, avec 88 places de parc à usage public.

Certes, il n'est évidemment pas opportun de discuter de la future tarification du parcage dans le cadre de l'examen de ce plan d'affectation. Cependant, la Commission tient à attirer l'attention de la Municipalité sur la nécessité d'envisager une réflexion approfondie sur la problématique, par exemple, dans le cadre de l'octroi du permis de construire de la future piscine.

L'examen du plan en tant que tel n'a suscité aucune remarque. L'examen du règlement du plan d'affectation a fait l'objet de questions sur des aspects techniques et des demandes de précisions. Seul l'article 17 concernant les façades a incité la commission à émettre un vœu : que les matériaux utilisés doivent minimiser l'effet d'îlot de chaleur.

En définitive, la Commission d'urbanisme recommande au Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis 11-2026, relatives à l'adoption du plan d'affectation « Les Gais-Cottages II » et de son règlement par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Le Président :

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis, la discussion de fond sera ouverte uniquement en cas d'acceptation formelle de l'entrée en matière, merci à cette étape de limiter vos interventions exclusivement à l'entrée en matière.

La parole est-elle demandée ?

M. Philippe SLAMA demande la parole :

Je prends la parole aujourd'hui pour vous inviter à la prudence et à la réflexion concernant ce préavis. En tant que conseiller communal, je m'opposerai à l'entrée en matière sur ce dossier pour deux raisons fondamentales, intimement liées à la gestion saine et stratégique de l'urbanisme de notre Commune.

Ma première préoccupation concerne le calendrier. L'adoption de ce plan d'affectation ne doit pas être précipitée et idéalement attendre la finalisation du Plan Directeur Communal. Pour information, la CPU se réunira le 17 juin, donc dans quelques jours pour étudier un premier jet du PDCoM. En effet, ce plan d'affectation a des connexions directes avec un futur réaménagement de ce secteur des rives du lac, comme il a été mentionné dans le rapport de la Commission d'urbanisme. Agir isolément sur un plan d'affectation spécifique avant d'avoir cette vision globale, c'est risquer de compromettre l'harmonie et l'efficacité de notre futur développement. Bien entendu, il ne s'agit pas du plan d'affectation de la STEP mais des aménagements et réaménagements aux alentours, qui sont aussi réglementer par ce plan.

Pourquoi je parle de précipitation ? Notamment aussi dans le calendrier du mois de mai. Permettez-moi de revenir quelques semaines en arrière.

Vous avez eu, mesdames et messieurs, accès au préavis et donc au règlement, le 1^{er} mai. La Commission d'urbanisme s'est réunie le 4 mai. Cela fait trois jours. Trois jours pour chacun des membres de la commission pour se faire un avis et donner son avis et en débattre au sein de son groupe. Ce délai me paraît bien court.

Par conséquent, nous venons ce soir avec une série d'amendements, que nous avons essayé de vous donner le plus tôt possible dans la journée et nous nous excusons, ce n'est pas volontaire, mais vous voyez bien que nos groupes respectifs se réunissent d'ailleurs le lundi, il y a donc deux jours, pour s'aligner sur la position que nous aurons ce soir. Nous nous excusons à nouveau, nous aurions bien sûr préféré avoir pu les aborder en tant que parti, puis dans une commission, et aligner nos groupes respectifs le lundi avant de se voir le mercredi. Ceci risque ce soir de nous amener à une méthode que nous n'avons guère appréciée, je crois toutes et tous ici, d'une approche en salami avec une série et certains jets d'amendements et nous verrons bien le résultat.

Ma seconde inquiétude est liée à l'absence criante de contreparties pour notre Commune et nos citoyens et citoyennes face à l'octroi de droits à bâtir supplémentaires. Ce préavis prévoit une augmentation significative des possibilités de construction, ce qui représente une valeur ajoutée considérable pour les propriétaires concernés. Or, nous avons le devoir, en tant qu'élus, de veiller aux intérêts de l'ensemble de la collectivité. Il est inacceptable que de tels avantages soient accordés sans aucune forme de compensation pour Pully. Où sont les infrastructures publiques supplémentaires nécessaires : Roseraie 2, Chamblandes-Dessous, Clergère-Gare. Ces projets ont tous permis des conventions pour construire, si nécessaire, des infrastructures telles que crèches, garderies ou encore appartements protégés pour les seniors. Je vous rappelle que lorsque ça n'a pas été fait comme sur une autre partie lors de Clergère-Gare, où nous avons voulu, en tant que Conseil communal, éviter d'écrire une convention et garder des places de garderie, on nous a malheureusement répondu, qu'une fois que le règlement est adopté, il est difficile pour la Municipalité de se positionner en négociant avec les futurs propriétaires, nous enlevons sans doute aussi ce soir, une marge de négociations à notre future Municipalité pour les années à venir, pour un plan, je le répète dont nous parlerons en 2032, voire 2033. Donc, sans mécanismes garantissant un retour juste et équitable pour la communauté, nous créons sans doute, un précédent certainement regrettable et manquons à notre responsabilité de défendre l'intérêt général.

Pour ces raisons, la temporalité et l'absence de contreparties essentielles pour notre Commune, je vous invite, chers collègues, à ne pas entrer en matière sur le préavis 11-

2026. Offrons-nous le temps et les outils pour construire un avenir urbain intégré, équilibré et réellement bénéfique pour toutes les Pulliéranses et tous les Pulliérans.

Le Président :

Merci, M. Slama, pour cette prise de parole, mais on s'éloigne gentiment de l'entrée en matière, on était plutôt sur le fond.

La parole est-elle encore demandée ?

M. Yassin NOUR demande la parole :

En restant donc sur l'entrée en matière, je tiens simplement à préciser à M. Slama, que nous avons déjà eu deux séances de la Commission d'urbanisme sur ce point-là en particulier, nous avons eu le temps déjà de beaucoup débattre lors de ces séances sur ce projet et concernant la date de la séance de la commission d'urbanisme, elle avait été annoncée par M. Remo Kuonen plusieurs mois à l'avance pour nous laisser nous organiser.

Concernant, la pure entrée en matière, tout le monde avait eu le temps de s'organiser longtemps à l'avance.

M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :

Je ne peux qu'abonder dans ce que vient de dire M. Nour, il est effectivement absolument faux de dire que la CPU n'a pas été informée sur ce projet, comme la rapportrice de la Commission d'urbanisme l'a rappelé, une séance en septembre 2023, séance d'information mais le plan d'affectation n'a pas bougé depuis septembre 2023, présenté aux commissaires, beaucoup de questions sur la STEP notamment, la question des hauteurs avait aussi été abordée. Il y a eu une séance de CPU une semaine après cette séance, pendant laquelle la CPU a fait un vote consultatif sur plusieurs points essentiels du plan d'affectation, j'y reviendrai peut-être plus tard.

En décembre 2025, deuxième séance d'information sur le même plan d'affectation avec toujours le même projet, le même programme que celui présenté lors de la séance de la CPU du 4 mai dernier. Les informations ont donc été transmises, largement discutées par les membres de la CPU, avec largement assez de temps pour en discuter dans vos groupes respectifs.

Je reviendrai sur le fond plus tard.

Le Président :

Nous ne sommes donc pas d'accord sur la temporalité, mais il est temps de voter sur l'entrée en matière

Je vous propose de le faire avec l'aide vos boîtiers. Je ne prends pas le risque d'utiliser les cartons orange.

Le vote est ouvert.

Il semble que quatre boîtiers n'aient pas été pris en compte.

M. Currat, M. Gratier, M. Zimet, M. Stehlin.

Sont-ils enregistrés ? Nous allons relancer le vote, pour s'assurer que ce n'est pas un problème technique.

Mme GAZZOLA demande la parole.

Peut-être pour éviter de revoter, de tout recompter, peut-on demander aux personnes concernées en question ce qu'elles avaient voté ?

Le Président :

On revote.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : l'entrée en matière du préavis 11-2026 est refusée par 44 non, 40 oui, 1 abstention.

Le Président :

Un peu de retenue dans la salle ! Je ne reviendrai pas sur le vote quoi qu'il arrive.

M. David CONTINI demande la parole :

Je demande un deuxième débat au sens de l'art. 96 de notre règlement.

Je rappelle quand même que la non-entrée en matière, c'est quelque chose de restrictif qui est possible lorsque l'objet est irrégulier, illégal, hors compétences, mais ne doit pas servir à éviter un débat sur le politique, sur le fond et ce soir on évite le débat politique sur le fond, raison pour laquelle je fais application de l'art. 96 et je demande un second débat. Comme cela, la prochaine séance sera encore plus longue.

Le Président :

Sincèrement, j'ai l'impression que quelle que soit l'issue..., mais laissez-moi contrôler. Cela serait un débat sur l'entrée en matière ? Si tel est le cas, peut avoir lieu immédiatement si en cas d'urgence, les deux tiers des membres présents le demandent. C'est un objet et non pas une entrée en matière.

Lorsque, immédiatement, après la décision sur un objet porté à l'ordre du jour, un conseiller appuyé par un tiers des membres présents demande que cet objet soit soumis à un second débat, il doit y être procédé dans la plus proche séance.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Si une décision de non-entrée en matière, n'est pas une décision sur l'objet, je ne sais pas ce que c'est, c'est une décision du Conseil sur l'objet.

Le Président :

Alors, allons-y, revotons ! On débat sur le débat et sur l'objet !

Mme GAZZOLA demande la parole :

Il semble pourtant clair que lorsque l'on parle de débat, on parle de l'objet et certainement pas de l'entrée en matière. Quoi qu'il en soit, si ce soir, si on n'est pas d'accord là-dessus et au vu des enjeux qui sous-tendent cette décision, je vous suggère d'aller poser la question au Préfet et on traite cette question la prochaine fois.

M. Yassin NOUR demande la parole :

Si on prend, l'alinéa 1 de l'article 96, en l'occurrence, l'objet porté, ici c'est l'entrée en matière, un deuxième débat a été demandé, il s'agit de faire voter le conseil pour savoir si un tiers des conseillers présents souhaitent qu'il y ait un second débat. C'est l'interprétation que je fais de l'article 96.

Mme GAZZOLA demande la parole :

Je vous fais lecture de l'article 80 du règlement, alinéa 1, lequel prévoit que la discussion porte exclusivement sur l'entrée en matière, si elle est acceptée, la discussion porte alors sur le fond. En cas de refus, l'objet est considéré comme classé.

Le Président :

Oui, mais comme je l'ai mentionné précédemment avant le vote, M. Slama a largement dépassé l'entrée en matière. Là, on est déjà en train de débattre.

Alors, allons-y à l'issue du vote, du débat, je prends l'alinéa 1 de l'article 96, second débat, nous sommes en train de débattre, s'il faut débattre ou pas, on ne va pas prolonger, on ne sera pas d'accord.

Nous allons voter. C'est comme ça. Et on verra l'issue de ce vote, il y aura de toute manière des insatisfaits. Je prends cette décision, c'est terminé !

Il faut donc l'acceptation d'un tiers des présents, nous allons utiliser les boîtiers.

Acceptez-vous le second débat selon l'article 96 ?

Le vote est ouvert, le vote est clos.

35 oui, cela fait plus du tiers des 84 présents, le second débat est accepté.

C'est soit immédiatement, soit lors de la prochaine séance ? Prochaine séance ? Cela sera donc lors de notre prochaine séance du 24 juin, soit la dernière de cette année politique et de cette législature.

M. ZAPPELLI demande la parole :

Si on part de la lecture de l'article 96, on peut discuter éternellement de savoir si on a fait un débat sur le fond, pas sur le fond, etc., mais enfin on vient de voter pour savoir si on veut un deuxième débat, plus du tiers, malheureusement en ce qui concerne notre parti, a répondu oui, donc l'article est clair, il doit y être procédé dans la plus proche séance. La plus proche séance c'est celle du 24 juin. Et on ne va plus en parler ce soir, mais le 24 juin.

Le Président :

C'est tout-à-fait cela, on en parle à la prochaine séance !

2.2 Préavis 12-2026 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2026, 1^{ère} série - Crédit demandé CHF 523'200.00

Le Président :

Ceci est normalement rapporté par Mme Anne Schranz de la Commission des finances, qui est absente ce soir. Le rapport a été établi par M. Margelisch, qui est également absent. Je passe la parole à M. Jean-Denis Briod.

M. Jean-Denis BRIOD :

Je remplace au pied levé le rapporteur, Stephan Margelisch, empêché ce soir, lequel s'était porté volontaire pour pallier l'absence de notre chère collègue, Anne Schranz, dont vous appréciez, normalement deux fois l'an, à l'occasion de la présentation des crédits supplémentaires, la concision oratoire, teintée d'humour.

Je ne vais pas passer en revue, le préavis 12-2026, qui vous demande un crédit supplémentaire net, en 1^{ère} série, de CHF 523'200.00. Vous en avez certainement pris connaissance et si vous avez lu le rapport de la Commission, on peut même partir dans l'idée que vous l'avez lu deux fois.

Il est difficile de contester les dépenses urgentes et imprévisibles déjà engagées, il s'agit de dépenses de personnel, qui a dû être remplacé CHF 209'000.00 ou d'autres dépenses qui ont été engagées pour remplacer un bus, pour agir sur le réseau d'eau ou pour acheter

des licences de software informatique avant qu'elles n'augmentent encore plus, CHF 320'000.00.

Il en va de même, difficile d'argumenter contre, pour les dépenses liées à une base légale ou contractuelle et celle où nous pouvons décider encore dans ces CHF 523'200.00, elle ne représente que CHF 5'500.00. La Commission des finances serait également malvenue de contester l'orthodoxie comptable qui fait que l'on ne peut pas aller chercher dans une ligne budgétaire un montant pour compenser ce qui manque dans une autre. Elle ne peut qu'espérer que certaines dépenses puissent être compensées par des économies ailleurs. Mais cela n'enlève rien au fait qu'il faut voter ce crédit de CHF 523'200.00, la Commission des finances vous le recommande à l'unanimité et je vous recommande et vous remercie d'en faire de même.

Le Président :

J'ouvre maintenant, si j'ose, la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis.

Merci à cette étape de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière.

Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière de ce préavis.

J'ouvre maintenant la discussion de fond sur ce préavis.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Nous passons au vote sur les conclusions de ce préavis 12-2026, je vous les lis :

le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 12-2026 du 1^{er} avril 2026,

vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2026, 1^{ère} série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 523'200.00.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le préavis 12-2026 est accepté par 79 oui, 1 non, 2 abstentions.

2.3 Préavis 13-2026 PPA « Chamblandes-Dessous »

Demande de réexamen portant sur la décision du Conseil communal de Pully du 6 décembre 2023 adoptant le plan d'affectation « Chamblandes-Dessous », plan approuvé par le Canton le 19 juin 2024

Le Président :

J'invite M. Bertrand Galley, Président de la Commission, à venir présenter et commenter le rapport de la commission.

M. Bertrand GALLEY :

La commission ad hoc en charge de l'examen de ce préavis s'est réunie le mardi 12 mai 2026, au bâtiment administratif de la Damataire.

Je vous rassure, je connais la recette d'une bonne présentation d'un préavis, qui commence toujours par une bonne introduction, accompagnée d'une très bonne conclusion, et entre les deux, le reste doit être le plus rapproché possible. De plus, comme je suis sûr que vous êtes les conseillères et les conseillers les plus engagés du Canton, que vous connaissez ce préavis presque par cœur. Je ne vais donc pas vous énumérer tous les points de celui-ci, mais j'irai à l'essentiel.

Le préavis 13-2026 « Chamblande-Dessous » que notre Commission devait examiner, c'était de savoir si la demande de réexamen du plan d'affectation auprès de notre conseil par les opposants étaient valables ou pas.

A l'appui de leur requête, ils se prévalent de la mise à l'enquête publique d'une zone réservée communale ainsi que de la réévaluation de certains bâtiments dans le cadre du recensement architectural, qu'ils considèrent comme des éléments nouveaux propres à justifier une remise en cause du plan d'affectation.

Est-ce une stratégie de leur part, sûrement nous confirme notre avocat. En effet, sachant que le Tribunal cantonal n'a pas accepté leur recours et que suite à ce refus, ils ont déposé un recours au Tribunal fédéral, lequel n'a pas encore rendu de décision, ils devaient donc tenter une autre stratégie.

Par cette tentative, est-ce que les recourants cherchent à influencer le Conseil communal, afin de le faire revenir sur une décision prise par deux fois par ce même Conseil en date 22 mai 2022 d'abord, Conseil qui en l'occurrence avait voté majoritairement pour ce plan d'affectation, puis le 6 décembre 2023, après traitement des oppositions.

Je rappelle que d'un point de vue procédural, notre autorité saisie doit procéder en principe en deux étapes. Si la première étape n'est pas valide, notre autorité n'a pas besoin de passer à la deuxième. La première étape vise à examiner la recevabilité de la demande de réexamen, soit de déterminer si les conditions formelles et matérielles prévues notamment par l'art. 64 al. 2 LPA-VD sont remplies. Comme les conditions de la première étape ne sont pas remplies, notre autorité ne doit pas entrer en matière et confirme de ce fait, que la demande de réexamen ne peut pas être acceptée.

Les trois questions à se poser et auxquelles nous devons répondre dans ce préavis sont :

1) Est-ce que la demande de réexamen du PA, plan d'affectation, est recevable ?

La réponse est : non.

2) Est-ce que l'attribution, qui était provisoire au moment de la rédaction du préavis par la Municipalité, d'une note 3, dans le cadre de la mise à jour du recensement architectural par le service cantonal, à plusieurs bâtiments présents dans le périmètre du plan d'affectation, constitueraient des faits nouveaux et importants justifiant un réexamen de la décision initiale d'adoption ?

La réponse est : non.

3) Et finalement, est-ce que la demande de réexamen est justifiée et recevable ?

La réponse est : non.

Par ces faits, la commission a majoritairement soutenu la conclusion du préavis de la Municipalité par 8 votes pour, 0 contre et 1 abstention.

Le Président :

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis.

Merci à cette étape de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

La parole est-elle demandée ?

M. David CONTINI demande la parole :

La non-entrée en matière à Pully comme ailleurs dans le canton de Vaud, est possible lorsque l'objet est irrégulier, illégal, hors compétences, inexploitable, mais ne doit pas servir à éviter un débat politique sur le fond.

La loi sur les communes prévoit que le conseil délibère et décide sur les objets qui lui sont soumis et qu'il respecte la procédure prévue.

La non-entrée en matière est une exception. Une formation de l'UCV est disponible sur internet et confirme que la non-entrée en matière est admise uniquement dans les cas d'incompétence du conseil, d'objets illégaux, de vice de forme grave, de dossier inexploitable. Et si, une non-entrée en matière est utilisée de manière abusive, pour contourner le débat ou violer un droit, cela pourrait être même attaqué directement, je vous invite donc à entrer en matière sur ce préavis.

Le Président :

Moyen un peu détourné de revenir sur le préavis 11, mais nous traitons maintenant du préavis 13-2026 " !

Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière.

Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à l'unanimité, moins une voix, que vous avez accepté l'entrée en matière de ce préavis.

J'ouvre maintenant la discussion de fond sur ce préavis.

M. François LOGOZ demande la parole :

Je ne suis pas d'accord avec les conclusions du préavis, pour les raisons suivantes :

Dans l'argumentaire développé par la Municipalité, on trouve un élément qui dans la logique de sa réflexion est essentiel, c'est de dire les zones réservées ne touchent pas les plans partiels d'affectation.

Mais la vraie question n'est pas celle-ci, la vraie question que nous pose celles et ceux qui ont saisi le Conseil communal de Pully d'une demande de réexamen est celle de savoir, compte tenu des éléments nouveaux intervenus depuis 2022, à savoir, un préavis municipal demandant une zone réservée, qui a été acceptée par le Conseil communal, le statut qui est imposé à l'intégralité de la commune de Pully n'aurait-il pas dû conduire à pousser la réflexion pour la parcelle, une seule parcelle, objet du PPA de Chamblandes-Dessous, à appliquer les mêmes règles que celles qui sont appliquées à tous les autres propriétaires. En d'autres termes, l'Etat de Vaud, par l'ECA propriétaire de cette parcelle, peut-il s'affranchir de ce qui est imposé à tout un chacun dans cette commune ? Moi je pense, qu'il n'est pas normal que l'Etat de Vaud, qui a fait à notre Commune un certain nombre de difficultés, avec lequel on a un certain nombre de différents, notamment sur la péréquation, voit des droits à bâtir et la faculté de détruire des bâtiments classés 3, alors que toutes celles et ceux qui sont propriétaires, privés, institutionnels, quels qu'ils soient, ont l'interdiction de le faire maintenant sur cette commune et la faculté de ne pas respecter le 50% de pleine terre, alors que toutes et celles et ceux qui sont autour qui sont dans cette Commune doivent maintenant le respecter, simplement parce que dans l'ordre dans lequel les préavis ont été déposés, cette question-là, cet état de fait-là, n'était pas présent.

Donc, je vous recommande de refuser ce préavis et d'entrer en matière sur le fond sur la question d'un réexamen de ce PPA « Chamblandes-Dessous », parce qu'il n'est pas

normal que l'Etat de Vaud ne soit pas exemplaire dans notre Commune et qu'il ait des privilèges au regard des autres propriétaires.

Le Président :

Petite précision : ce préavis est porté par le Bureau et la Municipalité !

M. Yassin NOUR demande la parole :

Je reviens sur les propos de M. Logoz sur le fait qu'il y a des éventuels conflits entre la Commune et l'Etat de Vaud sur certains sujets. Il ne s'agit pas, comme on dit, de mélanger, les serviettes et les torchons. Venir nous dire qu'il y a en fait un conflit avec l'Etat de Vaud et la facture sociale, pour ce sujet-là, c'est en fait être complètement hors sujet. Dans ce cas, cela signifie que tous les autres projets menés en collaboration avec l'Etat de Vaud, devraient être refusés pour une raison X ou Y, parce qu'on n'est pas d'accord sur la facture sociale.

A mon sens, c'est irrecevable et je précise encore le fait qui existe en amont, si ce préavis devrait être refusé, que tous les autres préavis qui ont donné lieu à une décision du Conseil, pourraient faire l'objet d'un recours et c'est un vrai déni de démocratie.

Le Président :

Maintenant, il s'agit de savoir qui sont les torchons et qui sont les serviettes.

M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :

Je voudrais répondre brièvement à M. Logoz.

Déjà, pour la forme, il s'agit de quatre parcelles, non pas d'une seule, mais ce n'est pas très important.

En fait, votre réflexion s'appliquerait à tous les plans d'affectation, qui ont été exclus de la zone réservée. Si le Conseil communal souhaitait que la zone réservée s'applique absolument à toutes les parcelles, il fallait à ce moment-là, non pas refuser ce préavis, mais plutôt amender la zone réservée au moment où elle a été soumise au Conseil. C'est évidemment, à dessein que l'on a sorti les parcelles et plans d'affectation en préparation, pour ne pas se retrouver dans ce genre de cas de figure, que la zone réservée a été découpée comme elle l'a été. Dès lors, cela n'a pas de sens d'accepter ce réexamen, sous l'aune de la zone réservée, qui a été approuvée par le Conseil communal en l'état, avec le découpage des plans d'affectation.

Le Président :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Nous allons passer au vote sur les conclusions du préavis, que je vous relis :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis du Bureau du Conseil communal et de la Municipalité N° 13-2026 du 22 avril 2026,

vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
décide

1. de déclarer irrecevable la demande de réexamen du plan d'affectation
« Chamblandes-Dessous ».

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le préavis est accepté par 58 oui, 18 non, 9 abstentions.

2.4 Préavis 14-2026 Villa romaine de Pully

Travaux d'assainissement des vestiges, transformation du bâtiment et maintien des activités muséales et constitution d'une fondation de recherche de fonds

Crédit d'études demandé CHF 1'550'000.00 TTC

Le Président :

J'invite M. David Contini, Président de la Commission ad hoc, à venir présenter et commenter le rapport de la Commission.

M. David CONTINI :

Dans la Rome antique, les décisions importantes passaient par le Sénat avec parfois des débats longs, passionnés, et pas toujours unanimes. Deux mille ans plus tard, les débats restent animés, mais l'enjeu qui nous occupe ce soir est surtout très concret : la conservation, la valorisation et la responsabilité publique.

Notre Commission avait une mission claire : examiner le préavis concernant

- l'assainissement des vestiges de la Villa romaine,
- la transformation du bâtiment,
- le maintien des activités muséales,
- et la création d'une fondation pour financer le projet.

Le 18 mai, nous avons commencé par une visite des lieux, suivie d'une analyse du projet avec la délégation municipale. Le constat principal est simple : les vestiges se dégradent. L'observation sur place a confirmé la nécessité d'agir : remontées d'humidité dans les murs, présence de salpêtre, dégradation progressive des matériaux anciens, absence de ventilation, et conditions climatiques insuffisamment maîtrisées pour assurer une conservation satisfaisante des vestiges et des objets exposés. Autrement dit, les Romains ont bien construit pour durer, mais il serait peut-être imprudent de continuer à tester, en 2026, la résistance bimillénaire de leur mortier à la chaux.

Un consensus assez large existe sur la valeur patrimoniale et scientifique du site. Plusieurs membres ont souligné l'importance de préserver et valoriser ces vestiges exceptionnels. Au-delà de la conservation, le projet vise aussi à maintenir et améliorer l'accueil du public. Aujourd'hui, le site attire environ 7'500 visiteurs par année, alors qu'il n'en accueillait qu'environ 500 auparavant. Le succès est donc bien réel. Mais les infrastructures actuelles ne sont plus adaptées : accessibilité insuffisante, absence de certains équipements d'accueil, circulation compliquée pour les groupes, notamment scolaires. Or, la Commune a une obligation légale de conserver et rendre accessible le site.

Rester spectateur de la lente dégradation de la Villa ne semble pas vraiment une option.

Le projet présenté a été redimensionné par rapport aux versions antérieures. Il a été recentré sur les besoins actuels, avec une réduction importante de sa surface et de son ambition volumétrique, afin de mieux maîtriser les coûts tout en préservant l'essentiel : conserver les vestiges, maintenir la médiation et pérenniser l'activité muséale, tout en améliorant l'accessibilité et les conditions d'accueil. Le projet intègre également l'amélioration du climat intérieur, le développement des aménagements extérieurs et une meilleure intégration urbaine.

La question n'est pas de savoir si le site a de la valeur, cela fait consensus, mais de savoir comment et à quel rythme nous voulons investir.

Les discussions ont naturellement porté sur les coûts de l'opération. Le préavis demande un crédit de CHF 1,55 million, principalement pour les études, dans la perspective d'un

investissement global estimé aujourd'hui entre CHF 10 et 12 millions. Certains membres ont exprimé des réserves, notamment sur la capacité future de la Commune à assumer un tel projet, ou sur la part qu'ils considèrent relever d'un choix politique plus que d'une stricte nécessité technique.

La commission a aussi examiné la question de la fondation, qui doit permettre d'aller chercher des financements externes, publics et privés. Il a été indiqué qu'une structure juridique indépendante est nécessaire pour prétendre à certaines subventions, et que le potentiel de levée de fonds est estimé entre CHF 5,8 et 6,8 millions. La création d'une fondation est apparue comme un élément central. Elle permettra d'accéder à des subventions fédérales et cantonales, ainsi que de mobiliser des fonds privés. Mais une condition importante a été rappelée : il faut d'abord un engagement de la Commune pour déclencher ces soutiens.

Concernant les points débattus, les discussions ont été riches, parfois presque dignes du Forum, mais encore loin des combats de gladiateurs.

Deux préoccupations principales sont ressorties :

- le coût et les incertitudes financières ;
- la question des priorités politiques futures.

D'autres ont rappelé que le financement réel dépendra aussi des subventions externes. Un point important a également été souligné : l'inaction comporte elle aussi un coût, car attendre pourrait entraîner une hausse des coûts et Pully ne respecterait pas ses obligations légales en ne prenant pas les mesures pour protéger la valeur patrimoniale exceptionnelle du site. En résumé, ne rien faire pourrait coûter plus cher que d'agir.

La commission a en outre adopté deux vœux.

Le premier demande l'intervention d'un véritable spécialiste en accessibilité universelle pour accompagner le projet, il a été accepté par 6 voix pour, 2 abstentions et 0 contre.

Le second souhaite que les membres du Conseil de fondation soient bénévoles, il a été accepté par 7 voix pour, 1 abstention et 0 contre.

En conclusion, la commission, après débat, a approuvé le préavis par 4 voix pour, 1 abstention et 3 contre. La commission reconnaît la valeur patrimoniale et scientifique du projet. Elle a aussi relevé les incertitudes financières et politiques qu'il implique. Mais une majorité s'est dégagée pour considérer qu'il valait mieux avancer avec prudence que rester dans l'immobilisme. En d'autres termes, il vaut mieux consolider la Villa aujourd'hui plutôt que constater demain que nous avons laissé se dégrader un patrimoine exceptionnel.

Le Conseil dira si, sur ce dossier, la Municipalité pourra proclamer : « Veni, Vidi, Vici » ou si nous devons encore prolonger le débat !

M. Jean-Denis BRIOD demande la parole :

Le Président de la commission ad hoc n'a pas donné le préavis de la Commission des finances dans le rapport de la commission. Donc, je vais vous le donner maintenant. Le préavis positif à l'attention de la commission ad hoc a été transmis par un score de 8 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

Le Président :

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis.

Merci à cette étape de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

La parole est-elle demandée ?

M. Frédéric BRÜNDLER demande la parole :

J'espère qu'après les péripéties du point 1, je ne cours pas un grand risque juridique ou que je n'entende pas les clous de l'échafaud qui est en train de se dresser sur la place publique ou encore un gladiateur qui pourrait m'attendre à la sortie de cette séance.

Permettez-moi d'être franc et direct et sans ambiguïté sur le fond : la Villa romaine mérite un projet. Sa valeur patrimoniale est incontestable, les obligations légales qui pèsent sur notre commune sont réelles, et la dégradation des vestiges est documentée depuis plus de quinze ans. Ce n'est pas l'objet de mon propos.

Mon propos est ailleurs. Il est de principe, et il est de légitimité politique. Nous sommes réunis ce soir, à quatre semaines de la fin de notre législature, pour voter un crédit d'études de CHF 1,55 million qui constitue, de l'aveu même du préavis, la première marche d'un projet dont le coût d'investissement est estimé entre CHF 10 et 12 millions. Le crédit d'ouvrage, lui, ne sera soumis au Conseil communal qu'à la fin 2027 ou au début 2028, soit au cœur d'une législature dont les membres n'ont pas encore pris leurs fonctions.

Et, c'est précisément ici, selon la lecture que l'on fait, que peut résider le problème.

La Loi sur les communes confie au Conseil communal la compétence souveraine sur les crédits d'investissement. Or, voter aujourd'hui les études, c'est dessiner l'architecture financière, technique et muséale d'un projet qui devra entériner lors de la prochaine législature, sans qu'elle ait pu en infléchir la moindre orientation.

Ce Conseil communal n'est pas en mesure d'assurer le suivi. Il se dissout dans moins d'un mois. Notre Municipalité voit également sa composition changer profondément. Je relève en plus que ce questionnaire n'est pas seulement le mien : le rapport de la commission ad hoc en témoigne lui-même. Cet aveu, inscrit dans les travaux préparatoires, illustre précisément pourquoi cet objet devrait revenir ultérieurement.

Un projet aussi structurant pour l'identité de Pully, pour une centralité, celle de notre bourg historique, pour l'image de notre commune aussi aux niveaux cantonal et fédéral, mérite d'être pleinement assumé par celles et ceux que les Pulliérans et Pulliérans ont élus pour la législature 2026-2031. Non pas parce que nous doutons de la qualité du travail accompli par la Municipalité et ses services, mais parce que la légitimité du portage politique de ce dossier appartient à nos successeurs. Et parce que je crois en la nécessité d'une large adhésion pour aller de l'avant sur ce thème qui touche en plein cœur de notre histoire.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous proposons formellement la non-entrée en matière sur le préavis 14-2026, et invite le Conseil communal à renvoyer ce dossier à la prochaine législature. En toute sérénité.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole

Il ne vous aura pas échappé que la Municipalité en place entend exercer son mandat jusqu'à son terme, c'est-à-dire au 30 juin de cette année. J'ai aussi bien compris qu'un certain nombre d'entre vous sont impatients de voir la Municipalité actuelle quitter ses fonctions et vaquer à d'autres occupations, notamment dans mon propre groupe, ce que je trouve particulièrement regrettable et un petit peu ingrat par rapport à l'engagement qui était le nôtre.

Moi, j'aimerais vous dire qu'en fait c'est un faux prétexte, celui qui est avancé par M. Bründler au nom de l'Union Pulliérane, pour refuser l'entrée en matière. Je ne vais pas revenir sur les aspects juridiques de la portée d'une non-entrée en matière qui a été très

pertinemment rappelée par les préopinants, mais j'aimerais vous faire réfléchir au message.

D'abord vous dire qu'elle était la volonté de la Municipalité actuelle. C'est un projet, maintenant on va arriver à peu près à quinze ans des constats de dégradation de ces vestiges, avec un premier projet qui a été retiré par la Municipalité en 2020, juste à la proximité de la fin d'une législature. Entre temps, en fonction des ressources disponibles au sein de l'administration, on n'a pas pu reprendre tout de suite le projet, mais ce projet, vous le savez, cela vous a été dit au niveau de la commission et du rapporteur a pu être repris en interne, simplifié, réduit, redimensionné, et en faisant cela, on ne s'inscrit pas seulement dans une continuité, on s'inscrit aussi dans la volonté qu'on a affirmé notamment vis-à-vis d'une observation ou d'un vœu, je ne sais plus, de la Commission de gestion sur l'exercice 2024, qui s'inquiétait à juste titre de à quel rythme on avançait et qu'est-ce qu'il advenait de ces vestiges de la Villa romaine.

Moi, je suis très content que M. Bründler ait rappelé l'importance de ce patrimoine historique de Pully, c'est au moins une bonne chose. Maintenant, est-ce qu'on anticipe exagérément sur le travail de nos successeurs. Moi, je ne crois pas du tout. J'ai entendu dans la commission des arguments, il faut laisser la nouvelle municipalité faire une planification financière. On est en train de parler d'un crédit d'études de CHF 1,5 million pour enfin chiffrer un vrai projet, redimensionné à son strict minimum et qu'on connaisse à la fin de quel montant on parle pour la ville de Pully. Aujourd'hui, personne n'est en mesure de dire si le coût net pour la ville de Pully sera effectivement de CHF 5, de 10 ou 12 millions, je n'y crois pas du tout, est-ce qu'il sera de CHF 6, 7 ou 4 millions, personne ne peut répondre à cette question. Et, je crois, que la volonté de la Municipalité actuelle de poursuivre sur la lancée de ce projet, c'est de profiter de la dynamique qui a été créée autour de ce projet, notamment avec les services de l'Etat, avec lesquels on a des contacts extrêmement positifs pour aller de l'avant, où on a une vraie volonté d'aller de l'avant dans ce projet, indépendamment de nos obligations légales, qui ont été aussi rappelées et on a aussi des contacts extrêmement positifs avec des personnes et des fondations qui sont prêtes à s'engager, elles, financièrement dans ce projet. Toutes ces personnes qui sont prêtes à mettre des sous, cela a été rappelé et estimé dans le préavis, on n'est pas au bout de ces estimations, tous ces contacts sont extrêmement positifs et je vous laisse imaginer le message qui serait envoyé en cas de non-entrée en matière du Conseil communal sur un objet de ce genre, quelles qu'en soient les raisons. Le fait que cela soit une transition de Municipalité, tout cela partira aux oubliettes.

Le message sera le Conseil communal n'entre pas en matière sur la réfection de la Villa romaine, de son patrimoine historique. Et, cela mesdames et messieurs, c'est un message catastrophique, c'est vraiment un message catastrophique. On a besoin, du moins je l'espère, on est encore juste à l'entrée en matière, j'espère qu'on débattrà du fond, on a besoin d'un soutien de ce Conseil, j'ose dire d'un enthousiasme de ce Conseil, pour préserver ce patrimoine. Et avec ça, on aura une force pour aller chercher des fonds. Les contacts, encore une fois, que notre directeur des musées, M. Güdel a pris, sont extrêmement positifs, mais tout cela est suspendu à un signe politique positif pour aller de l'avant. Donc, on ne péjore absolument pas les décisions que prendront nos successeurs, on leur permettra de décider sur un projet chiffré, quand ils connaîtront l'engagement net pour la ville de Pully. Et, à ce moment-là, il faudra décider à quel moment ils solliciteront le Conseil communal. Si cela ça sauve leur plan financier merveilleux, ben cela sera reporté au niveau du crédit d'ouvrage.

Moi, je vous rends juste attentifs que le plan des investissements aujourd'hui, c'est à peu près 110 objets. Parmi ceux-là, il y en a une dizaine qui sont mentionnés pour mémoire, qui sont hors plan. Vous en enlevez encore une vingtaine qui ont des impacts que sur 2025. Cela fait 80 objets qui impactent les années futures. La municipalité nouvelle fera enfin un travail de priorisation, que nous avons été incapables de faire. Allez, ils vont

supprimer la moitié des investissements, cela laisse encore 40 objets. Dans ces 40 objets, il devra, ça c'est un avis qui n'engage que moi, il devra y avoir la Villa romaine. C'est une obligation légale qu'on a, d'assumer notre responsabilité, comme nous, nous assumons celles que nos prédécesseurs nous ont transmis. Et moi, je vous invite vraiment, mesdames et messieurs, pour toutes ces raisons et notamment, pour la question du message qui est renvoyé, à accepter cette entrée en matière et refuser la proposition qui est faite par l'Union Pulliérane.

Mme Tânia GAZZOLA demande la parole :

Tout à l'heure, vous aviez fait la remarque que vous pensiez que mon collègue avait dépassé le champ de l'examen de l'entrée en matière, je crois que l'on vient d'avoir également un exemple de ce dépassement.

Avant de voter sur l'entrée en matière, je voulais simplement préciser quelque chose. Auparavant, M. le Conseiller Contini, nous a expliqué quelles étaient les conditions pour refuser une entrée en matière, je souhaite clarifier qu'il n'y a absolument aucune base légale, aucune norme, aucune recommandation, ni aucune jurisprudence qui va dans le sens de ce que vous avez dit. Le règlement du Conseil communal ne le prévoit pas, la loi sur les communes non plus, il n'y a pas de conditions pour refuser une entrée en matière et rassurez-vous, refuser l'entrée en matière, n'est certainement pas une violation des droits démocratiques, comme on nous l'a vendu tout à l'heure, bien au contraire, c'est une forme d'expression de ce droit, puisque c'est le droit des conseillers communaux qui représentent la population qui les a élus, de décider de refuser tout simplement de traiter un dossier, ils n'auraient même pas besoin de se justifier.

Le Président :

J'aimerais que l'on retrouve un tout petit peu de sérénité au sein de ce Conseil et ce débat d'entrée en matière ou de non-entrée en matière, il me semble l'avoir déjà entendu, les avis sont partagés et on peut encore continuer longtemps la discussion, mais j'aimerais qu'on se pose et qu'on avance plutôt dans les débats, c'est un souhait personnel.

M. Frédéric ANKEN demande la parole :

Dans une optique, comme le dit le Président de vouloir calmer les choses, j'aimerais, avant que l'on vote sur l'entrée en matière, avant même qu'on débattenne, et éventuellement avant qu'on vote sur les conclusions du préavis, clarifier, au cas où je ne suis pas d'accord avec une des décisions, sous quelles conditions, j'ai le droit de demander un deuxième débat.

Le Président :

Je suis dans l'incapacité de vous répondre directement là maintenant, je vais me pencher dessus, pleinement, et je vous en dirais plus.

S'il vous plaît, M. Anken, j'ai pris une décision et je vous lis encore une fois l'art. 96, al. 1 « Lorsqu'immédiatement après la décision sur un objet porté à l'ordre du jour, un conseiller appuyé par un tiers des membres présents demande que cet objet soit soumis à un second débat, il doit y être procédé dans la plus proche séance. »

Al. 2 « Le second débat peut avoir lieu immédiatement si, en cas d'urgence, les deux tiers des membres présents le demandent »

On peut bien sûr jouer sur les mots, mais je pense qu'on va passer à la suite.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière, à l'aide des boîtiers de vote.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : l'entrée en matière sur le préavis 14-2026 est acceptée par 49 oui, 31 non, 5 abstentions.

Nous passons maintenant à la discussion sur le fond du préavis.
A qui puis-je passer la parole ?

M. Antonin CHEVALLEY demande la parole :

Il est important de préserver et de mettre en valeur notre patrimoine, tout particulièrement notre patrimoine romain, fondement de notre civilisation.

Malheureusement, ce préavis comporte certains défauts. Notamment les frais d'honoraires des divers cabinets d'architectes, d'ingénieurs, d'économistes et autres structures gourmandes en argent public qui nous semblent absolument excessifs pour l'envergure de ce projet. La question est donc : Peut-on préserver et valoriser notre héritage romain autrement qu'en offrant une orgie de deniers publics à des consultants ?

M. André STEHLIN demande la parole :

Le projet de rénovation qui nous est présenté selon le préavis d'études 14-2026 répond, pour ma part, à un besoin essentiel pour notre Commune : celui de renforcer la clarté, l'identité et l'attractivité de Pully, car malheureusement, et c'est un fait, nous ne disposons pas de zone industrielle pour soutenir notre économie.

Dès lors, nous devons utiliser les leviers qui sont réellement à notre disposition, à savoir le développement touristique, la mise en valeur de notre patrimoine et le soutien du tissu économique local. Lors de nos campagnes électorales, nous avons mis en avant la qualité de vie à Pully et pourtant la réputation de ville-dortoir persiste, il est temps de changer cette image.

Cette étude de projet de rénovation de la Villa romaine est la continuité des efforts en cours : actuellement la phase de transformation et modernisation du bâtiment du Prieuré, tout en préservant son côté ancestral, l'aménagement future de la place Obernai et plus largement tous les autres projets, sont la preuve que nous agissons à renforcer le bien vivre à Pully.

Aujourd'hui, l'animation est concentrée au bord du lac. Cet espace est magnifique, mais surtout saturé en période estivale. Les habitantes, habitants et autres visiteurs, visiteuses recherchent aussi des lieux culturels et de détente au centre-ville. Prenons pour exemple la ville de Morges : tous les week-ends, le bord du lac attire les visiteurs, visiteuses de toutes régions et le centre-ville et ses commerces bénéficient de cette affluence. En effet, les rues piétonnes, les tea-rooms, bars, restaurants et terrasses sont pleins. Malgré la distance entre le lac et le centre-ville, Pully peut et doit s'inspirer de ce modèle. Oui, l'investissement est et sera conséquent. Mais notre responsabilité en tant qu'élus, élues et de préserver notre patrimoine, de soutenir nos commerces et de préparer l'avenir. Ce qui n'a pas été fait hier, doit être entrepris aujourd'hui, sans attendre davantage !

Refuser d'investir dans le tourisme, c'est renoncer à l'avenir de Pully. Le développement touristique n'est pas un luxe. C'est un choix stratégique indispensable pour dynamiser notre économie, valoriser notre patrimoine et offrir à nos habitantes, habitants, une ville vivante et fière de son identité.

Chères et chers collègues, je vous recommande de soutenir et adopter ce préavis d'étude 14-2026.

M. Jérôme GAUDIN demande la parole :

Je parle au nom du groupe des Verts et Vertes, nous soutenons ce préavis qui demande un crédit d'études qui concerne un projet muséal et la préservation de la Villa romaine et vous appelons à voter oui !

Tout d'abord, comme l'a relevé M. le Syndic, reconnaissons-le, ce projet est enthousiasmant. Le musée de l'Archéolab est déjà l'institution culturelle la plus fréquentée par notre jeunesse, elle accueille beaucoup d'enfants. Ce projet permettrait l'accessibilité à toutes et tous, et permettrait à nos enfants et tout autre public, de vivre une expérience muséale dans de bonnes conditions. Il pourrait ainsi élargir son audience, augmenter son nombre de visiteurs.

Certains peuvent s'imaginer que nous aurons du temps pour penser le projet muséal après l'obtention de ce crédit d'études, sauf que le crédit d'études est nécessaire pour évaluer le coût global du projet et aider les architectes.

De plus, ce projet n'est pas seulement un projet muséal, mais c'est aussi une valorisation des alentours et du bourg. Faciliter son accès en améliorant des chemins, créer un jardin à la romaine antique où se reposer, s'amuser, vivre, valoriser cet endroit pour y créer des événements publics, c'est aussi au centre du projet. Pour paraphraser un collègue conseiller : ce projet doit faire de Pully une ville où il fait bon vivre et donner l'envie d'y rester.

Pour certains, il faut renoncer au projet, car ce n'est pas le bon moment, car nous n'en avons pas les moyens, il faut attendre que la nouvelle Municipalité définisse ses priorités. Accepter ce crédit ne veut pas dire obliger la nouvelle Municipalité à agir tout de suite.

C'est toujours le même public qui doit attendre. Voilà plus d'une décennie que ce lieu archéologique se dégrade et est mis en péril. C'est une obligation fédérale que de le protéger et le rendre accessible au public. Attendre encore rendrait ce projet toujours plus cher, attendre c'est prendre le risque que le Canton prenne en charge les travaux de préservation du site et nous enverrait ensuite la facture, attendre c'est se priver de potentiels soutiens.

Acceptez ce crédit d'études pour le bien de l'histoire exceptionnel de notre ville et son avenir, devenez enthousiaste !

M. Philippe SLAMA demande la parole :

J'aurais des questions très pratiques pour la Municipalité.

Premièrement, je vois dans le préavis, qu'effectivement, on demande un crédit d'études pour ce projet mais on parle aussi de la création d'une fondation. J'aimerais qu'on clarifie si aujourd'hui on prend la décision de créer cette fondation, ce n'est pas forcément juste une étude, mais cela devient vraiment quelque chose d'engageant.

Deuxièmement, toujours à propos de cette fondation, on lit dans le préavis que ce projet ne concerne pas seulement la préservation de la Villa romaine, mais une étude plus large du site et de la mise en valeur, incluant le parking de la Cure, de ce qui est devant le parking de la Cure et certains chemins piétons qu'on voit à travers les vignes. Ma question, quelle est la délimitation de ce crédit d'études, est-ce juste la villa et la préservation du site archéologique ou est-ce que le crédit d'études porte sur une étude plus large ?

Suivant, la réponse qui me sera donnée, que si c'est une étude plus élargie, quel est alors le minimum dont nous avons besoin pour préserver le site archéologique, qui est la première priorité ?

Si, les CHF 1,5 million sont pour la préservation de la Villa romaine uniquement, quel serait alors un crédit d'études et le montant de ce crédit d'études que vous demanderiez afin d'avoir le site élargi qui inclut ce qu'on voit dans le préavis.

Je vous remercie pour ces précisions.

M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :

J'attendais de voir s'il y avait d'autres interventions, d'autres questions.

Je reviens d'abord sur la question des honoraires de M. Chevalley. Cela a été précisé par le Syndic dans la discussion sur l'entrée en matière, le projet a été étudié à ce stade-là, à l'interne, exclusivement à l'interne, avec beaucoup de réflexions, de travail qui ont été menés par les équipes de la DUE, mais évidemment, maintenant, s'agissant de chiffrer et de faire un crédit d'études affiné, nous avons besoin de mandataires relativement spécialisés, vu l'objet en question. Il s'agit d'honoraires avec une liste relativement longue, j'en conviens, mais qui sont nécessaires pour établir le projet, selon les normes SIA et parfaitement conformes par rapport à ça. Il n'y a pas de marge par rapport aux honoraires, si c'était la question.

Par contre, en réponse à M. Slama, donc évidemment comme vous l'avez lu dans le préavis, nous avons réfléchi à un périmètre élargi, qui comprenait évidemment le jardin romain et les cheminements à travers les vignes pour avoir une vision élargie de l'impact potentiel de ce projet, comme cela a été relevé par M. Stehlin, sur l'attractivité globale de ce projet, pour le centre-ville.

Néanmoins, le préavis qui vous est soumis ici, comprend uniquement les études pour l'objet muséale, exclusivement, donc ne comprend pas les études pour le jardin romain ou pour les cheminements qui pourraient être créés. La version qui est présentée dans le préavis, est celle pour la Villa romaine en tant que telle et le musée en tant que tel.

Il est clair que la question de la fondation c'est aussi une des décisions, c'est dans les conclusions du préavis, que doit prendre le Conseil aujourd'hui, la fondation ce n'est pas juste de créer une fondation, mais c'est aussi créer la fondation pour aller confirmer un certain nombre de subventions externes, qui permettra d'avoir un préavis non seulement sur l'étude sur les coûts d'investissement, mais aussi sur les rentrées confirmées qu'on pourra avoir au moment du vote sur le crédit d'ouvrage.

M. Antonin CHEVALLEY demande la parole :

Pour répondre à la question de M. Girardet, je ne déposerai pas d'amendement concernant les frais d'honoraires, mais j'aimerais émettre un vœu :

Que des efforts soient faits pour compresser ces demandes particulièrement gourmandes. J'ai un autre vœu, c'est que l'architecture provisoire proposée dans le préavis est d'une austérité esthétique inadaptée à un site archéologique romain qui a besoin d'une identité visuelle forte, afin que ce lieu soit clairement identifiable depuis l'espace public. J'émet donc le vœu que l'architecture reflète d'avantage la gloire de Rome.

M. Jean-Denis BRIOD demande la parole :

J'ai d'abord une explication à donner. J'ai dit tout à l'heure le résultat du vote de la Commission des finances, je faisais partie des trois votes négatifs. Pourquoi ? Il y avait tout d'abord une question, il y avait deux éléments qui m'ont conduit à cette conclusion à l'époque : c'était le timing, là je rejoins ce qui a été dit par notre collègue Frédéric Bründler, nous avons une Municipalité qui va devoir fixer les priorités, qui vont déboucher sur un programme, sur un plan à cinq ans, sur un plafond d'endettement cet automne, sur un plan des investissements et sur un budget 2027. A ce stade, on a un crédit d'études de CHF 1,5 million, qui doit déboucher sur un projet qu'on situe entre CHF 10 à 12 millions. CHF 1,5 million, c'est beaucoup d'argent. Pour un projet qui aujourd'hui comprend des éléments indispensables, que personne ne conteste, mais également des éléments qui ne sont pas absolument indispensables. Donc, j'estimais pour ma part, que l'étude si elle devait être votée, ne devait pas être considérée comme un blanc-seing pour aller jusqu'au bout de l'étude, s'il devait s'avérer assez rapidement que l'objectif de CHF

7 millions, de subventions, qui est mentionné dans le préavis, ne devait pas pouvoir être atteint. Donc, c'est le premier chantier a entamé afin de savoir si le signal politique est donné par un oui aujourd'hui, qu'il faut absolument sécuriser ces subventions avant d'aller jusqu'au bout de l'étude et d'avoir dépensé le CHF 1,5 million, dans la mesure du possible, bien sûr.

Ensuite, il y a également une absence dans le préavis, une absence de modularité ou d'étapage de l'étude, on devrait avoir le projet minimum et le projet maximum, de telle sorte qu'on puisse, en fonction du résultat de la recherche de subventions, s'arrêter avant d'avoir tout dépensé.

Voilà, c'était mes réflexions, je voulais vous en faire part, mais sous forme de vœu à la Municipalité présente et future, si on devait avoir un oui, tout à l'heure.

Maintenant, j'ai aussi une question concernant la fondation : est-ce qu'il est prévu, est-ce qu'il sera prévu dans les statuts de cette fondation que les représentants de la commune de Pully détiennent la majorité dans le conseil ?

M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :

Je réponds volontiers aux deux interventions, notamment sur les vœux, entre parenthèse, je disais tout à l'heure au vernissage de l'exposition Ramuz x Plonk & Replonk au bord du lac, que je prenais volontiers tous les vœux possibles et imaginables sur tous les sujets, car je pense que cela fait avancer les discussions entre le Conseil et la Municipalité.

Je pense évidemment, c'est le cas pour tous les projets de toute manière, qu'on va chercher à minimiser les honoraires, que quel que soit le préavis d'études ou d'investissements, on ne se fait pas un plaisir d'aller au bout des préavis, si on peut faire autrement, si on peut réduire les dépenses.

Je peux encore juste amener une petite précision qui a été donnée en séance de commission : les premiers retours qu'on a sur la statique et sur la dalle de la place d'Obernai sont plutôt favorables au projet, à ce stade des investigations, il est assez plausible à ce jour, que la dalle puisse être conservée, ce qui évidemment réduirait considérablement les frais de génie civil, si on pouvait la conserver, plutôt que de devoir tout démonter et tout reconstruire. Mais ceci reste encore à être démontré.

Sur les questions d'architecture, est-ce qu'on ouvre un débat ici sur l'architecture à la gloire de Rome ou à la façon vaudoise discrète sur cette place d'Obernai ? Il faut quand même savoir qu'on est sur un site qui est extrêmement bien classé, le Prieuré en note 2, le garage en note 2, la Cure en note 2 et il ne sera pas possible de faire ce qu'on veut sur cette place, on a une bonne entrée en matière dans les discussions sur ce projet avec le service cantonal des monuments et sites, qui nous pousse à étudier cette possibilité de rajouter un édicule à la place d'Obernai. Il est clair que cette architecture sera aussi soignée que possible, bien sûr qu'il faut qu'il y ait une visibilité du musée sur la place, le musée par définition étant déjà sous la place, partiellement enterré, il faut que l'émergence donne envie de rentrer dans ce musée et montre qu'il y a bel et bien là un musée, mais tout cela devra être traité quand on en sera au stade du projet architectural définitif. Les premières images du préavis vous montrent ce que pourrait donner ce projet architectural.

J'en reviens aux questions de M. Briod sur le passage des études.

Evidemment, cela revient à dire que, bien sûr que s'il y a plein de complications techniques qui apparaissent, on ne va pas aller jusqu'au bout, si on voit que les recherches de fonds vont dans le mur, évidemment qu'on va se poser des questions, si au fil du projet, de savoir à quel stade il faut tirer la prise ou continuer si cela a du sens de continuer.

La fondation va permettre très rapidement, d'aller confirmer un certain nombre d'intentions de soutien et il est clair que, si on l'a mis noir sur blanc dans le préavis, c'est qu'on est assez confiants que ces premières approches puissent aboutir à des confirmations de dons, de subventions, mais c'est bien sûr une des toutes premières tâches qui seront effectuées une fois que la fondation sera créée, c'est de confirmer en tout cas les plus gros montants de ces promesses de dons.

Quant à la question de la constitution du conseil de fondation, je dirais que c'est plutôt l'inverse, moins la ville est impliquée formellement dans la fondation, plus on aura des chances que des financeurs externes financent ce projet, étant entendu que les statuts de la fondation lieront très clairement la fondation à l'objet en question, c'est-à-dire à la rénovation de la Villa romaine.

Il n'est pas exclu que la Municipalité soit relativement peu présente, mais bien sûr qu'elle sera représentée au sein de la fondation, tout ceci doit être rediscuté au moment de la constitution formelle de la formation.

Mme Anne VIREDAZ demande la parole :

La fresque de la Villa romaine a deux mille ans, deux mille ans, elle a survécu pendant deux mille ans !

Et, là maintenant, cela fait bientôt une quinzaine d'années, qu'on sait que sa préservation nécessite des travaux importants pour pouvoir maintenir un taux d'humidité et que la vie de la fresque puisse être prolongée encore, si possible, pendant quelques dizaines, voire quelques centaines d'années. On attend, on attend, on sait que la situation se dégrade, on sait que la Confédération, on sait que le Canton rappelle à la Commune ses obligations pour maintenir ce patrimoine, qui est le patrimoine le plus important de Pully. Comme cela a été dit tout à l'heure, on devrait être fiers de ce patrimoine, il y a deux mille ans, il y avait sur cette colline du Prieuré, une villa et des gens qui vivaient et qui appréciaient ce lieu et ce paysage que l'on voit encore depuis ici.

Récemment, au début du mois de mai, nous avons été invités et avons eu ainsi l'occasion de visiter le chantier du Prieuré. C'était très émouvant de découvrir les vestiges romains, sous le restaurant ou la cuisine du Prieuré. Ce sont des lieux où les habitants allaient et venaient, il y a donc déjà deux mille ans et ce sont des lieux aujourd'hui encore, où nous allons et venons et cela nous relie à notre passé. Je trouve que c'est super important de préserver cette Villa romaine et d'en faire un lieu digne pour accueillir les visiteurs et mettre en valeur ces vestiges romains. C'est au Conseil communal, la Commune, doit, c'est son devoir légal, c'est une obligation légale de préserver ce patrimoine et ce n'est pas la Municipalité qui seule peut décider de préserver, la responsabilité incombe au Conseil communal qui doit donner à la Municipalité les moyens de préserver ce patrimoine.

Donc, je vous invite à soutenir ce crédit, c'est un premier crédit d'études, cela fait la troisième législature que l'on sait que ce patrimoine est en danger, qu'il faut un projet, il y a eu des projets beaucoup plus conséquents, beaucoup plus gigantesques, là on voit l'esquisse d'un projet très modeste par rapport à ce qui avait été prévu précédemment et c'est urgent, la Commission de gestion, depuis le début de cette législature, chaque année, s'est inquiétée de la dégradation progressive de la Villa romaine et c'est vraiment important de ne plus attendre, d'aller de l'avant avec les études, CHF 1,5 million pour pouvoir commencer, étudier et pouvoir satisfaire une obligation légale. Je vous rappelle que ce Conseil a voté pratiquement sans discussion CHF 3 millions pour une autre obligation légale, des compteurs intelligents, soi-disant, et c'est passé comme une lettre à la poste, alors que cela n'a en rien la valeur patrimoniale de cette Villa romaine. Je vous invite à soutenir ce crédit d'études.

M. Philippe SLAMA demande la parole :

J'ose prendre la parole, j'ai juste peur qu'en parlant 30 secondes, je vais avoir l'autre partie de l'hémicycle qui va parler pendant 10 minutes.

Je veux quand même me permettre de faire une remarque : on va quand même être à nouveau sur le banc des accusés, à demander la bonne gestion de CHF 1,5 million et il me semble que c'est absolument notre travail. Personnellement, je suis d'accord sur une chose : on attend ! Je suis d'accord aussi qu'on attend depuis longtemps, cela veut dire qu'on étudie depuis longtemps, cela veut dire qu'on surveille depuis longtemps et une pierre reste une pierre, elle ne change pas de chimie et de structure d'une semaine à l'autre. Personnellement, sur une chose on est d'accord, qu'on devrait avancer, je pense qu'étudier c'est bien, si cela nous coûte CHF 1,5 million, c'est juste qu'on pose quelques questions, je serai prêt personnellement à ce qu'on ait un crédit d'ouvrage pour sauver un patrimoine, et qui soit minimum et qu'on ait vraiment de l'avant.

Le Président :

Cela prend une tournure que je n'apprécie pas trop !

Mme Anne VIREDAZ :

Je voulais juste encore préciser que les informations sur la dégradation de la situation, on les trouve très détaillées dans le préavis et dans le rapport de la commission.

Le Président :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Nous allons passer au vote sur les conclusions de ce préavis que je vous relis :

Le Conseil communal de Pully,
vu le préavis municipal N° 14-2026 du 22 avril 2026,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,
décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'500'000.00 TTC, destiné à financer les études d'assainissement des vestiges, la transformation du bâtiment et le maintien des activités muséales, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à créer une fondation de droit privé au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse, chargée d'une recherche de fonds destinés à la mise en place de l'infrastructure et des activités en lien avec la Villa romaine ;
3. d'autoriser la Municipalité à doter cette fondation de recherche de fonds d'un capital de départ de CHF 50'000.00 TTC, par prélèvement sur le fonds « sports, culture et loisirs », compte N° 9282.140.00, qui se monte à CHF 374'263.62 (état au 31.12.2025) ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
5. d'autoriser la Municipalité à amortir la somme de CHF 1'500'000.00 TTC par annuités.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le préavis 14-2026 est accepté par 52 oui, 27 non, 5 abstentions.

M. Frédéric ANKEN demande la parole :

Comme l'a rappelé notre illustre Président, en introduction du dernier point voté, il est possible sur la base de l'art. 96, tel qu'il est interprété par ce Conseil, pour toute décision qui ne conviendrait pas à un membre dans cette salle, de demander un deuxième débat. J'invite donc toutes les personnes à voter un deuxième débat, qui sera agendé comme l'indique l'excellent article 96 répété par notre Président, qui sera replanifié à la prochaine séance.

Le Président :

Je pense que là, on est dans l'abus, les débats se sont faits tout à fait démocratiquement, chacun a pu s'exprimer. Je refuse, je ne peux pas refuser ? Cela devient super désagréable !

Selon l'art 96, lorsqu'immédiatement après la décision sur un objet porté à l'ordre du jour appuyé par un tiers des membres présents, un conseiller, M. Anken, demande que cet objet soit soumis à un second débat, il doit y être procédé dans la plus proche séance.

Nous allons donc voter à l'aide des boîtiers.

Acceptez-vous le deuxième débat pour le préavis 14-2026 ?

Le vote est ouvert, le vote est clos.

Résultat du vote : par rapport au nombre, nous sommes actuellement 83 présents, il y a 21 oui, 21 n'est pas le tiers des membres présents, le tiers n'est pas atteint, il n'y aura donc pas de second débat.

2.5 Réponses de la Municipalité aux propositions individuelles

Le Président :

Les réponses de la Municipalité aux différentes propositions vous sont parvenues par courriel. Toutefois, pour chacune d'elles, je m'adresserai à l'auteur afin de lui demander s'il souhaite prendre la parole, ainsi qu'aux membres du Conseil qui souhaiteraient intervenir.

2.5.1 Postulat 10-2021/2026 « Plan pour un déploiement maîtrisé des antennes 5G » de Mme Claudia Gämperle

Mme Claudia GÄMPERLE demande la parole :

Je suis extrêmement honorée d'avoir battu le record du plus long délai de réponse, plus trois ans, à mon postulat que j'ai déposé en 2023. J'aimerais quand même dire en même temps que ça a été difficile pour moi. J'étais novice en politique lorsque j'ai déposé cette intervention, j'étais toute tremblante le jour où je l'ai présentée, et le fait de ne pas recevoir reçu de réponse pendant si longtemps, cela a bien entamé ma motivation, car j'avais l'impression de ne pas être prise au sérieux, et ça a pesé sur une grande partie de ma législature. Je pense, que ce genre de chose ne devrait pas arriver, surtout dans un parlement de milice, et il faudrait vraiment faire en sorte que cela n'arrive plus.

Cela dit, mieux vaut tard que jamais. Vous m'avez répondu et je peux enfin vous remercier vivement pour votre travail et pour votre réponse que j'accepte.

Mais permettez-moi tout de même un petit rappel : c'est à la demande d'un habitant de Pully que j'avais rédigé ce postulat. Et, à l'époque, il y avait eu des suites, puisque plusieurs postulats similaires avaient été déposés dans la foulée, notamment à Bourg-en-

Lavaux et à Ecublens. Les réponses à ces postulats-là étaient arrivées dans le délai usuel de quelques mois, elles étaient largement similaires et pointaient pour l'essentiel la compétence de la Confédération en la matière et le manque de marge de manœuvre des communes, comme vous l'avez également souligné dans votre réponse. Entretemps, de l'eau a coulé sous les ponts, la situation a évolué, la plupart des antennes 5G sont posées et cette problématique n'est plus aussi sensible.

Cependant, je constate avec satisfaction que vous mentionnez deux nouveaux éléments qui n'existaient pas et qui se sont ajoutés depuis : d'une part, la fiche d'application préparée par le canton de Vaud, qui préconise notamment un « modèle de dialogue », ce qui témoigne à quel point l'information et la communication avec la population sont importantes et qu'il y a eu une prise de conscience à ce sujet. D'autre part, vous mentionnez l'art. 37 du règlement du nouveau plan d'affectation communal de Renens, qui priorise les emplacements des antennes en fonction des zones et de la hauteur des bâtiments. Je salue l'intention de la Municipalité d'introduire un article similaire dans le règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire.

Pour conclure, j'aimerais à mon tour ajouter un nouvel élément, indirectement lié à la 5G, et faire une proposition sous forme de vœu : que la ville de Pully fasse les démarches pour obtenir le label Numérique Responsable de l'Institut du Numérique Responsable suisse. L'Etat de Vaud vient de l'obtenir en mars 2025 et la ville de Lausanne a été la première ville suisse à l'obtenir en 2023. Il y a également l'Etat de Genève, la ville de Genève et la ville de Bienne, qui l'ont obtenu. Ce label vise à valoriser et à garantir la crédibilité des démarches numériques responsables et équivaut à un engagement à baisser et à maîtriser son empreinte numérique sur le long terme. Des actions peuvent être définies et mises en place pour atteindre ce but : par exemple, établir des règles pour limiter les impacts liés à l'utilisation des équipements informatiques, récupérer les équipements inutilisés, développer la revalorisation des équipements de téléphonie mobile ou encore intégrer des clauses environnementales dans les appels d'offres et contrats en lien avec les services numériques. Voici mon vœu.

Le Président :

Est-ce qu'une personne de ce Conseil souhaite-t-elle prendre la parole ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close.

2.5.1 Postulat 02-2025 « Pour une analyse stratégique de l'utilisation de la LPPPL par la Commune de Pully » de M. David Contini

M. David CONTINI demande la parole :

Je prends la parole aujourd'hui pour exprimer ma profonde déception quant à la qualité et à la substance de la réponse apportée par la Municipalité.

L'objectif de mon postulat était clair : inviter la Municipalité à mener une analyse stratégique, chiffrée et prospective de l'outil que constitue la Loi vaudoise sur la préservation et la promotion du parc locatif appelée aussi L3PL.

La réponse municipale se limite pour l'essentiel à :

- rappeler le cadre légal déjà connu,
- décrire de manière générale la procédure interne de préanalyse,
- conclure que « ce n'est actuellement pas rentable ».

À aucun moment, la Municipalité ne produit :

- de données chiffrées consolidées,
- des scénarios comparatifs,

- une analyse financière documentée,
 - ni même un bilan clair de l'usage effectif de la L3PL depuis 2020.
- On est donc face à une « note explicative », pas à une étude stratégique.

1. Une réponse théorique au lieu d'une analyse de cas concrets

La Municipalité consacre la majeure partie de sa réponse à paraphraser la loi et à lister des contraintes légales. Ces éléments sont déjà connus de tous les conseillers et de l'administration. Ils figuraient dans mon postulat.

Ce qui manque, c'est l'application de ces règles à la réalité de Pully. Le postulat demandait d'étudier des opportunités concrètes. La réponse se contente de dire que "cela est rarement le cas" sans jamais citer un seul exemple précis analysé en détail. Quels sont les immeubles vendus à Pully depuis 2020 qui auraient pu être concernés ?

Pourquoi le cas du "chemin du Caudoz", mentionné en passant comme une opportunité manquée, n'a-t-il pas fait l'objet d'une simulation financière complète dans le rapport ?

Le postulat relevait un point précis : selon le rapport de gestion 2024 : 20 à 27 dossiers de préemption sont traités chaque année, mais aucune information n'est donnée sur les suites. La réponse municipalité :

- ne dit pas combien de préemptions ont réellement été exercées,
- ne dit pas combien ont été refusées,
- ne dit pas sur quels critères précis ces refus ont été fondés,
- ne présente aucun tableau récapitulatif, aucune statistique, aucune typologie des cas.

Sans bilan factuel, il est impossible pour le Conseil communal :

- d'évaluer la cohérence de la pratique municipale,
- de vérifier si le potentiel de la LPPPL est réellement épuisé,
- ou si les refus relèvent de choix prudents ou idéologiques.

La Municipalité affirme que les frais de rénovation et la dette hypothécaire ne sont pas pris en compte dans l'analyse préliminaire. Si tel est le cas, alors notre administration travaille à l'aveugle. Comment peut-on rejeter une stratégie sans avoir intégré les coûts réels de rénovation dans un modèle de rentabilité ?

2. Un argumentaire financier basé sur des généralités

Le cœur de la critique municipale repose sur l'affirmation que l'exercice du droit de préemption "*n'est manifestement pas rentable*" en raison du prix élevé du foncier. Mais cette conclusion est avancée sans aucune étude comparative.

Le postulat soulignait que les rendements locatifs bruts en Suisse se situent entre 4 % et 6 %. La réponse se borne à affirmer que les prix actuels rendent cela impossible, sans fournir de chiffres clés :

Quel est le seuil de rentabilité réel pour un immeuble à Pully sous régime LUP ?

La Municipalité a-t-elle comparé le coût d'acquisition d'un immeuble existant avec le coût de construction neuve d'un LUP ?

En refusant d'approfondir l'analyse financière, la Municipalité ferme la porte à toute innovation en se retranchant derrière une "réalité" qu'elle n'a pas démontrée par des données chiffrées.

3. Une conclusion légère et un renvoi à une réponse future

La réponse conclut en annonçant qu'une « étude approfondie » sera faite pour déterminer le « cas de préemption idéal ». Cela revient à dire : « Nous n'avons pas fait l'analyse demandée, nous la ferons peut-être plus tard ».

Le postulat demandait un rapport sur les conditions et les impacts d'une politique active. La Municipalité répond par une promesse d'étude future. C'est un renversement de la charge de la preuve inacceptable. C'est à l'exécutif de démontrer pourquoi il ne faut pas agir, pas au législateur communal de devoir attendre une nouvelle étude pour comprendre pourquoi l'outil légal est inutilisé.

La Municipalité conclut que la préemption ne serait « manifestement pas rentable », voire « coûteuse ». Cette affirmation ne repose, comme je l'ai dit, sur aucune analyse développée dans la réponse. La Municipalité a apparemment une vision de rendement immédiat, sans considération pour la valorisation patrimoniale à long terme. Elle ne s'inquiète pas non plus de la maîtrise foncière.

Aucune comparaison n'est faite avec d'autres communes vaudoises de taille comparable, ni avec les exemples cités dans le postulat (Lausanne, Morges, Prilly).

Le postulat ne parlait pas uniquement de logements sociaux, mais aussi :

- d'immeubles générateurs de revenus,
- de droits de superficie,
- de montages mixtes avec des maîtres d'ouvrage d'utilité publique.

En définitive, je ne peux que constater un refus de s'engager dans une réflexion stratégique sur le patrimoine communal. Dire « ce n'est pas rentable » sans démonstration chiffrée ne constitue pas une analyse stratégique.

C'est pourquoi ce soir, j'aimerais d'adopter une résolution et je propose que le Conseil communal rejette la réponse actuelle de la Municipalité comme étant insuffisante et non conforme à la demande d'analyse stratégique formulée dans le postulat.

Le Conseil communal considère que la réponse de la Municipalité ne répond pas que partiellement aux objectifs du postulat 02-2025 et souhaite qu'une analyse stratégique plus approfondie de l'utilisation de la L3PL soit menée à l'avenir. En ce sens elle invite la Municipalité à produire une analyse stratégique sur l'utilisation de la L3PL, qui pourrait en particulier porter par exemple sur les points suivants :

- analyse de 3 à 5 transactions immobilières récentes à Pully (vendues entre 2023 et 2026) pour tester la viabilité du droit de préemption
- simulation financière intégrant les coûts de rénovation, les plafonds de loyers et les subventions potentielles.
- évaluation de l'impact patrimonial à 10 et 20 ans d'une politique d'acquisition active.

Le Président :

J'ai bien reçu la résolution de M. Contini. Je peux la considérer comme valable.

Nous allons donc voter sur cette résolution à l'aide des boîtiers de vote.

Acceptez-vous la résolution de M. Contini ?

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : la résolution n'est pas acceptée par 35 non, 30 oui et 11 abstentions.

Je pense que certaines personnes sont parties, ont quitté la salle. On ne va pas revoter, elles sont sorties, n'étaient pas présentes au moment du vote.

J'accepte une voix de plus pour le oui, soit 31 oui à la place des 30.

2.6 Propositions individuelles

2.6.1 Postulat 03-2026 « Corps de police est lausannois : état des lieux, en prévision des besoins futurs et dans le contexte de la remise en question actuelle de la police coordonnée » de Mme Claudia Gämperle et consorts déposé le 25 mai

Le Président :

Je constate que ce postulat respecte le délai réglementaire de 7 jours pour pouvoir être traité aujourd'hui conformément à l'art. 67 al.1 de notre règlement.

La procédure sera donc la suivante :

Nous entendrons successivement l'autrice du postulat, puis la Municipalité, puis enfin le président sur la proposition, comme le veut l'art. 68 al.1 de notre règlement.

Nous aurons ensuite à nous pencher sur la recevabilité formelle du postulat. Nous passerons ensuite à la discussion et au vote.

J'invite donc Mme Gämperle à présenter son postulat.

Mme Claudia GÄMPERLE :

Je n'ai pas été réélue, mais comme je suis manifestement dans une autre temporalité que vous, je dépose ce postulat aujourd'hui, dans l'espoir que lorsque la réponse viendra dans deux ou trois ans, je serai de nouveau parmi vous.

Je déclare mes intérêts. Je travaille à la police des polices, à fedpol à Berne. Mais j'exerce une fonction civile, et je n'ai rien à voir avec les syndicats de policiers ni les polices cantonales. Simplement je connais un peu le travail de la police de l'intérieur, ce qui m'a incité à faire ce postulat.

Aujourd'hui, la police souffre en Suisse d'une trop grande fragmentation, due aussi au système fédéraliste, chacun travaille de son côté, par exemple, les polices cantonales ont chacune des systèmes informatiques différents, qui ne sont pas accessibles aux autres polices cantonales voisines par exemple. Il a fallu un postulat d'une conseillère nationale pour qu'aujourd'hui on mette en place une plateforme nationale, POLAP, qui relie les bases de données des polices cantonales entre elles, pour que la police puisse accéder aux informations plus facilement et échanger des informations.

C'est un peu le même problème avec la police coordonnée dans le canton de Vaud, cette particularité vaudoise, qui se maintient surtout dans le bassin lémanique, puisque la plupart des corps de police se trouvent autour du bassin lémanique. Un corps de police pour chaque localité signifie qu'une organisation entière est dupliquée à quelques kilomètres de distance, à Pully, par exemple, et à Lutry, ce qui est quand même en soi assez absurde et les relations de chaque corps avec les autorités politiques respectives, les exécutifs, sont aussi dupliquées. Cela fait peut-être la fierté des exécutifs, mais ça complique considérablement le travail de la police et cela engendre une grande lourdeur structurelle et puis en plus, du coup, les corps de police entretiennent plutôt un esprit de rivalité plutôt que de coopération, ce qui nuit aussi au travail de la police.

En plus de ça, il y a quand même des tâches qui restent du ressort de la police cantonale et qui couvrent aussi le même territoire, la police judiciaire et les mesures de prévention par exemple. On multiplie les couches intermédiaires, ce qui débouche sur une trop grande imbrication des rôles et des compétences et cela crée pas mal de confusion et surtout de l'inefficacité. C'est en fait, ce qui a été dénoncé au niveau cantonal, d'où les appels de plus en plus insistants à passer à la police unique.

Par ailleurs, aujourd'hui, nous vivons dans un environnement sociétal qui se complexifie, et, dans un parfait reflet, la criminalité elle aussi, se diversifie et se complexifie. On assiste à un double mouvement : la police doit sans cesse s'adapter à des nouvelles formes de délinquance, elle ne peut plus se cantonner au niveau local ni travailler en silo. La réactivité est essentielle. Elle doit pouvoir échanger des informations et coopérer avec les polices voisines de manière immédiate et sans obstacles administratifs.

La criminalité est de plus en plus difficile à localiser et de plus en plus internationale. De nouvelles formes de criminalité émergent, sans cesse, je vais vous en donner un exemple, qui pourrait concerner Pully : « le crime-as-a-service », c'est-à-dire la criminalité en tant que service : c'est des réseaux de crime organisé qui recrutent des adolescents sur Internet pour voler des voitures de luxe. Un jeune touche, par exemple, 3000 euros pour voler une Ferrari ou une Lamborghini dans un garage et la conduire en France. Il ne connaît pas les commanditaires, il reçoit des instructions par téléphone et la voiture finit en Afrique de l'Ouest. Comme ce sont souvent des mineurs, il y a peu de conséquences pénales à craindre. On assiste à une sorte d'ubérisation du crime et les ressources des criminels sont sans limite, et cela va de plus en plus vite. Depuis le 1^{er} janvier 2025, plus de 270 voitures de luxe ont été volées en Suisse, dont une dans le garage Autocorner à Lutry, qui n'a jamais été retrouvée.

En parallèle, la société évolue elle aussi, et avec elle, les métiers de la police, des nouveaux besoins apparaissent. Aujourd'hui, la police porte beaucoup plus d'attention au côté social, en favorisant des formations et des fonctions davantage axées sur la proximité et le travail social, comme les agents de Sécurité publique non armés en ville de Genève, par exemple, ou les îlotiers à Orbe ou à Gland. Ces agents de police travaillent avec les travailleurs sociaux de proximité, par exemple sur les problématiques telles que la drogue, la toxicomanie ou la prostitution. En réponse aux besoins de sécurité actuels de la population, la police cherche à renforcer sa visibilité en ville et à intensifier sa relation avec les habitants et les commerçants.

Il n'existe pas de solution miracle, j'en suis tout à fait consciente, et je sais aussi que le canton de Vaud a une histoire compliquée avec les réformes de la police, mais l'immobilisme aujourd'hui ne devrait pas être une solution, et il vaut toujours mieux avoir un temps d'avance plutôt qu'un temps de retard.

C'est pourquoi je pense que ce n'est pas inutile qu'on procède à une analyse de la situation de la police, au niveau de la police elle-même, en s'adressant directement aux policiers et en leur posant des questions, on pourrait imaginer une sorte d'enquête de satisfaction qui pourrait passer par le biais de l'ASEL, en donnant un mandat à l'ASEL, en leur demandant qu'est-ce qu'ils pensent de leurs conditions de travail, de leurs perspectives de carrière, est-ce qu'ils ont assez de moyens, est-ce que leur système informatique est satisfaisant, quels sont leurs besoins, sont-ils contents du système de la police coordonnée ? Comment se passe la collaboration avec la police cantonale ?

Au niveau de l'administration communale, on pourrait faire plusieurs choses, un peu de relevés et des projections. L'enjeu démographique est absolument essentiel. Une fois que la ville de Pully aura dépassé les 20'000 habitants et continuera d'augmenter, quelle sera l'activité policière supplémentaire nécessaire, combien faudra-t-il de policiers en plus ? Comment ça se traduit sur le plan financier, et des ressources humaines ? Et il y a aussi le vieillissement de la population, ce qui signifie davantage de prestations de police de proximité, par exemple pour aider une personne âgée qui est tombée et qui n'arrive plus à se relever, la police intervient et appelle ensuite l'ambulance. Il s'agit là d'anticiper les besoins de ce genre de prestations.

Pully perd son caractère de village et devient une vraie ville. On sait que l'urbanisation entraîne inmanquablement des phénomènes criminels, à quoi faut-il s'attendre, est-ce qu'il y aura des dealers de drogue à la gare de Pully ? Là, on peut faire une analyse des risques, en tenant compte des spécificités de la ville de Pully. Ensuite, il y a la question du périmètre. Le corps de police de l'Est lausannois est très hétéroclite : il y a la ville de Pully, à côté il y a la petite commune de Paudex, il y a la commune moyenne de Belmont, et il y a l'immense commune rurale de Savigny, qui fait aussi partie du même corps. Est-ce que ce périmètre est vraiment adéquat ? Lorsqu'il y a une intervention à Savigny, comment ça se traduit pour Pully ? Et Belmont est aussi en train de se développer à une vitesse fulgurante, avec quelles conséquences cela a pour la police et pour Pully ? Enfin, si à terme, le canton devait instaurer la police unique, comme il est en train d'en débattre, qu'est-ce que cela changerait concrètement pour Pully ? Pour répondre à toutes ces questions, je propose de faire cette analyse, parce que la Municipalité doit être en phase avec les besoins de sécurité de la population et le résultat de cette analyse lui permettront de répondre à la question de savoir si le système actuel est toujours adéquat pour faire face aux défis d'aujourd'hui. Doit-il évoluer, est-ce que l'on peut l'améliorer et est-ce qu'il faut le changer et quelles sont les alternatives. En faisant cet état des lieux, on pourra répondre à ces questions et c'est pourquoi je vous invite à soutenir ce postulat, que je souhaite renvoyer à la Municipalité.

Le Président :

Je passe la parole à la Municipalité. Est-ce que quelqu'un veut intervenir ?

M. Jean-Marc CHEVALLAZ, Municipal, demande la parole :

La Municipalité a pris connaissance du postulat déposé par Madame la Conseillère Gämperle et soutenu par Messieurs les Conseillers Ogay et Marlétaz.

La Municipalité considère que ce postulat n'est pas adressé à la bonne entité puisqu'elle concerne l'ASEL et en particulier la Police Est lausannois. Je pourrai m'arrêter là, mais cela laisserait planer le sentiment que tout va mal avec les polices sur le territoire vaudois. Et ce constat, vous l'imaginez bien, je ne le partage absolument pas avec vous Madame Gämperle ainsi qu'avec les personnes qui se sont exprimées dans les journaux.

Pour la petite histoire, juste en passant vous avez cité la Police fédérale, où en décembre 2017, avec le Commandant Weber, nous avons contacté la Police fédérale, puisque nous désirions poser quelques questions sur le djihadisme et la réponse qui nous avait été donnée : mais de quoi vous occupez-vous ? Laissez-nous faire le travail et, à peu près deux ans et demi plus tard, les mêmes personnes revenaient vers nous en nous disant, mais finalement, c'est vous qui êtes sur le terrain, c'est vous qui avez les informations, donc c'est vous qui pouvez les remonter et nous donner ces informations. Je ferme juste cette parenthèse.

Sans entrer dans les détails d'un sujet sur lequel je pourrai vous entretenir bien évidemment en tout cas jusqu'à minuit, même si on a encore un petit peu de temps, je me permets de prendre quelques minutes de votre temps pour poser clairement le cadre. Dès lors je prends non seulement ma casquette de président de l'ASEL mais surtout celle de président de la Conférence des Directrices et des Directeurs des Polices Communales vaudoises. Le 12 décembre 2025, je répondais à M. Philippe Maspoli, journaliste au 24heures, qui venait me titiller sur la question, est-ce que système est au bout. Je lui répondais de la manière suivante :

« La situation n'est clairement pas « au bout » de ce qui est possible de faire. Il y a des améliorations certes, mais la police unique n'est en tout cas pas une réponse satisfaisante. Une seule entité signifie une seule vision ! Nous n'avons pas qu'une seule population. La

police coordonnée est la réponse. Elle a toute sa légitimité en termes de coûts, de gestion organisationnelle, de collaborations et surtout de connaissance du terrain local et de proximité avec la population. Nous peinons à comprendre la raison pour laquelle l'Association professionnelle des gendarmes vient sur le sujet en cette période. »

On était donc au mois de décembre.

« Ce n'est pas seulement le moment de tenter de déstabiliser le système sécuritaire vaudois, il y a d'autres sujets prioritaires, surtout au niveau du Conseil d'Etat. »

J'ouvre une parenthèse pour indiquer que M. Le Conseiller d'Etat Venizelos avait quelques jours avant, donné écho favorable aux gendarmes, en termes de la police unique, ce qui lui avait valu de ma part, au sein du Conseil cantonal de sécurité, une petite remarque quant à ce soutien que je jugeais totalement inopportun. Je referme la parenthèse.

« Ce n'est pas la police unique qui va permettre de faire des économies. D'ailleurs les questions financières sont particulièrement suivies dans les différents conseils communaux et intercommunaux, et nous pensons beaucoup plus qu'au sein du Grand Conseil. »

Quant à Neuchâtel, puisqu'une question et un exemple étaient donnés en termes de police à Neuchâtel, je lui répondais ainsi :

« Quant à Neuchâtel, cela est un bon exemple de perte de proximité. Il n'y a plus de police locale. Il a fallu engager un grand nombre d'ASP, vous l'avez cité tout à l'heure, assistants de sécurité publique, qui travaillent en journée et non la nuit. »

Le postulat Belotti, vous l'avez soulevé aussi a été retiré car nous, les polices communales, avons démontré à la commission du Grand-Conseil que la direction imaginée n'était pas la bonne. Nous avons été entendus, raison pour laquelle le député de Benedictis a déposé un postulat intitulé « Police coordonnée : quelles pistes pour améliorer le système actuel ? »

Au dernier Conseil Cantonal de Sécurité, j'ai pu réaffirmer au Conseiller d'Etat Venizelos l'importance de permettre aux polices communales de participer à la réponse au postulat de Benedictis, ce qu'il a soutenu. Nous aurons donc une vision claire de la situation à l'issue des travaux en fin d'année.

Avant de conclure, je vous fais part en primeur de ma réponse à la tribune de l'ancien commandant de la police cantonal, qui était intitulée « Plaidoyer en faveur d'une police unique vaudoise », que j'ai adressée au journal Le Temps :

« Plaidoyer pour une police coordonnée et de proximité »

Alors que le débat sur l'organisation policière vaudoise ressurgit régulièrement, certains plaident en faveur d'une police cantonale unique au nom de la simplification et des économies d'échelle. Si cette idée peut sembler séduisante, elle mérite toutefois d'être examinée avec davantage de nuance que ne le propose l'article de M. Pierre Aepli publié le 19 mars 2026.

La sécurité publique ne se résume pas à une structure administrative ou à un organigramme. Elle repose avant tout sur une présence humaine, visible, accessible et reconnue par la population. C'est précisément ce qu'incarnent les polices communales et intercommunales.

Grâce à leur connaissance du terrain, des quartiers et des réalités locales, elles sont en mesure d'anticiper les problématiques, de privilégier la prévention et d'apporter des réponses adaptées aux besoins réels de la population. À l'inverse, une structure centralisée tend à uniformiser les réponses, au risque de perdre cette compréhension essentielle des spécificités locales qui font pourtant la richesse du Canton de Vaud.

Ce que certains considèrent comme une faiblesse - la diversité du modèle vaudois - constitue en réalité une force. Cette organisation permet souplesse, réactivité et capacité

d'adaptation. Une police de proximité peut ajuster rapidement ses priorités selon les réalités du terrain, sans dépendre de chaînes décisionnelles lourdes et éloignées des préoccupations locales.

Au-delà des aspects opérationnels, le lien de confiance avec la population est fondamental. La sécurité durable ne peut exister sans proximité. Les policiers « locaux » sont des visages connus, présents dans la vie quotidienne des communes et des régions. Cette présence favorise le dialogue, apaise les tensions et renforce la collaboration avec les citoyennes et citoyens. La proximité n'est pas un slogan : elle constitue l'un des piliers de l'efficacité policière, avec toutes les communautés.

L'argument financier doit également être relativisé. Les économies d'échelle ne s'appliquent pas automatiquement à la sécurité publique. Une centralisation excessive peut générer davantage de lourdeur, éloigner les décisions du terrain et réduire l'efficacité opérationnelle.

Il est d'ailleurs intéressant de constater que la gendarmerie redécouvre aujourd'hui l'importance de la proximité en proposant des prestations d'îlotage supplémentaires à certaines communes, voir le 24heures du 2 juin. Cela pose une question simple : si la proximité est devenue indispensable, pourquoi fragiliser les structures locales qui l'assurent déjà quotidiennement ?

L'enjeu n'est pas d'opposer police cantonale et polices communales. Il est de renforcer leur complémentarité dans une logique de coordination intelligente, centrée sur les besoins de la population.

Car la sécurité se construit sur le terrain, grâce à la proximité, à la réactivité, à la confiance et à la solidarité entre la police et la population. »

Pour finir, je relèverai les négociations que j'ai dû porter devant le Conseil d'Etat, en termes de redéfinition ou plutôt de rééquilibrage de la participation financière entre les communes avec police et les communes délégataires, qui n'ont pas de police. Résultat de courses, le rééquilibrage nous permet d'arriver à la situation suivante :

Facture policière, décompte définitif 2024, à charge de Pully CHF 1'876'000.

Facture policière, décompte définitif 2025, à charge de Pully CHF 588'000.

Vous voyez donc que la pression n'est plus sur les polices communales mais sur la police cantonale de manière générale, quant à la justification des prestations qui sont offertes aux différentes communes.

En conclusion, vous l'aurez compris, la Municipalité vous prie de classer ce postulat.

Le Président :

Je m'exprime à présent sur la recevabilité formelle de ce postulat sur laquelle notre Conseil doit se pencher selon l'art. 67 al.3.

J'ai un doute, maintenant, il est vrai que ce postulat s'adresse à l'Association de Sécurité Est Lausannois, dont Pully fait partie, est-ce que la Municipalité peut répondre à ce postulat, cela me paraît compliqué, puisqu'on est dans le cadre d'une association.

La Municipalité de Pully seule ne peut pas y répondre, si le postulat est envoyé à la Municipalité.

J'avoue que je suis un peu perdu, je m'adresse à mon Vice-Président avant tout, M. Yassin Nour ?

M. Yassin NOUR :

Je vous rejoins aussi, M. le Président, il me semble que c'est des compétences de l'ASEL, nous ne sommes par compétents pour pouvoir débattre de ce postulat.

M. Antonin CHEVALLEY demande la parole :

Il me semble que les questions de recevabilité normalement sont discutées avant la séance par le Bureau, du moment que vous l'avez accepté à l'ordre du jour, il est implicitement recevable. Dans tous les cas, c'est un postulat qui n'engage pas des responsabilités légales lourdes. Je pense qu'on chipote pour des questions administratives, je pense qu'on chipote un peu beaucoup pour si peu.

Le Président :

Ce postulat on l'avait reçu effectivement au Bureau, on l'avait discuté, c'est vrai que c'est dans le cadre de ce soir que la question se pose, on est toujours mieux après. Effectivement ce postulat a été accepté par le Bureau.

Il est donc selon moi recevable dans la mesure où il satisfait à toutes les exigences de forme et de fond d'un postulat en invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport, conformément à l'art. 66 al. 1 lettre a), mais effectivement avec ce doute qui subsiste.

En l'absence de discussion, ce postulat sera considéré comme recevable sur le plan formel. On s'est exprimé. Quelqu'un d'autre souhaite-il s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas, on va le considérer comme recevable.

Discussion sur le fond de ce postulat. La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas. Selon l'art. 68 al. 2, Je me tourne vers l'auteur de ce postulat, mais je crois qu'elle nous a fait savoir qu'elle voulait qu'il soit transmis directement à la Municipalité, est-ce bien le cas Mme Gämperle ? C'est bien ça.

Nous allons voter sur le renvoi du postulat à la Municipalité sachant, selon l'art. 68 al. 2 de notre règlement, qu'il faut la majorité des membres présents.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le renvoi du postulat à la Municipalité 03-2026 est refusé par 37 non, 28 oui, 8 abstentions.

2.6.2 Interpellation 05-2026 « Protéger les bénévoles, le personnel et le public durant les manifestations culturelles ou sportives »

de Mmes les Conseillères Muriel Thalmann et Line Zolliker

Le Président :

Cette interpellation sera développée si cinq personnes la soutiennent. C'est bien le cas. Mme Thalmann je vous invite à présenter votre interpellation.

Mme Muriel THALMANN :

Quand on entend : je ne connais pas une fille qui ne soit pas faite toucher les fesses au moins une fois dans une soirée dans le cadre des jeunes campagnardes, quand on a vu ce qui s'est passé avec la venue d'artistes dont le comportement est remis en question, on voit qu'il faut protéger les bénévoles, le personnel et le public contre les violences sexistes et sexuelles, dans le cadre des manifestations sportives ou culturelles.

Les mesures existent, de nombreux organisateurs ont pris les devants, ils ont établi des chartes, ils ont mis en place un processus, ce qui permet de lutter contre le harcèlement et d'offrir un espace de sécurité aux personnes en détresse.

La Municipalité étant appelée à subventionner certaines manifestations culturelles ou sportives, nous aimerions savoir si elle envisage d'intégrer dans ses décisions de subventions, des conditions permettant d'assurer la sérénité et la sécurité des bénévoles, du personnel et du public contre les violences sexistes et sexuelles.

D'où les questions suivantes :

La Municipalité envisage-t-elle :

- d'exiger des organisateurs subventionnés la mise en place de mesures de prévention des violences sexistes et sexuelles, par exemple, avec l'établissement d'une charte ?
- de conditionner tout ou partie des subventions à la formation des équipes encadrantes et bénévoles ?
- de demander l'existence d'un dispositif de signalement et de prise en charge de type « Demandez Angela » ?
- et plus largement, d'intégrer des critères relatifs à la protection des bénévoles, du personnel et du public dans les conventions de subvention ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour sa réponse.

Le Président :

Est-ce qu'une personne de la Municipalité souhaite prendre la parole ?

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

La Municipalité répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance.

2.7 Divers

2.7.1 Pully Lavaux en chanson 19-20 juin 2026

M. Jérôme GAUDIN

Vous avez reçu sur vos tables, soit une plaquette, soit un flyer pour vous informer qu'il y a une partie de l'ancienne équipe du Festival Pully Lavaux à l'heure du Québec qui organise un événement un peu plus petit, présentant des artistes locaux et certains artistes québécois, la plus connue d'entre eux, Isabelle Boulay.

Pour ceux qui connaissent le festival, qui ont déjà participé au festival, il y a aussi Caroline Desbiens et Mario Brassard, qui seront présents lors des soirées des 19 et 20 juin à l'Octogone. Les billets sont disponibles à l'octogone et je vous invite vivement à venir assister à ces spectacles. Merci à tous.

2.7.2 Considérations sur la non-entrée en matière sur le préavis 11-2026

Mme Sophie CUENDET DU ROY

Je suis encore sous le coup de l'émotion de notre début de séance et je me permets de revenir sur la situation malencontreuse qui s'est produite à la suite du vote sur la non-entrée en matière du préavis 11-2026. Je me lève ce soir parce que cette situation touche à mon avis à une question fondamentale de respect des règles qui nous gouvernent et qui garantissent le principe du bon exercice des droits démocratiques.

Pour rappel, M. Contini, a invoqué l'application de l'art. 96 al. 1, Mme Gazzola a invoqué à son tour l'application de l'art. 80. Le Président a considéré que la prise de parole de M. Slama s'apparentait à un débat et personnellement, je ne partage pas cet avis.

Par ailleurs, contrairement à ce que M. Contini nous a dit, la question de l'entrée en matière n'est pas réglée par la Loi sur les communes, qui ne prévoit aucune disposition impérative qui s'imposerait à notre commune. C'est donc bien notre règlement communal qui prévaut. Or, n'en déplaise à M. Contini, aucun motif particulier n'est exigé par le texte de l'art. 80 de ce règlement pour proposer ou voter la non-entrée en matière. Et donc, en droit, lorsque le texte ne prévoit pas de conditions particulières, le Conseil dispose d'une liberté politique pour décider s'il souhaite ou non entrer en matière. Le Conseil peut ainsi décider de ne pas examiner le fond d'un préavis et classer un objet, cela dès le stade de l'entrée en matière.

Je me pose ainsi la question de savoir si notre Conseil pouvait voter valablement pour la tenue d'un deuxième débat sur base de l'art. 96 al 1, alors que plusieurs de ses membres soulevaient une question préalable de procédure en demandant l'application de l'art. 80, et que le président, me semble-t-il, a interrompu le débat sur cette question au-delà de ses prérogatives de l'art. 28.

Il est possible que nous fassions potentiellement ici face à un vice de procédure et je demande que notre Président soumette cette situation au Préfet pour déterminer d'ici à notre prochaine séance du 24 juin si le vote sur le second débat au sens de l'art. 96 al 1 était valable, ou s'il doit être annulé et le vote majoritaire sur la non-entrée en matière respecté au sens de l'article 80 al .1 de notre règlement. Merci.

Le Président :

Pour répondre à votre question, si cela devait se faire, il y a d'abord un travail de transcription pour connaître le déroulement de l'ensemble des discussions sur l'entrée en matière, des décisions que j'ai prises, cela devient un peu compliqué dans trois semaines pour l'envoi au Préfet, je ne sais pas comment vous répondre par l'affirmative ce soir.

M. Frédéric ANKEN demande la parole :

Pour compléter l'excellente intervention de ma préopinante, je voudrais revenir sur un point qui devrait quand même vous démontrer l'absurdité de ce système. Comme votre serviteur l'a montré précédemment, n'importe qui peut demander un deuxième débat sur n'importe quelle question, vu comme la question a été abordée ce soir.

De facto, nous n'acceptons plus en première instance les décisions à la majorité, puisque n'importe qui avec un tiers du quorum peut la repousser au débat suivant. Tout du moins, je pense, comme il est écrit, cet article devrait être modifié et comme il a été appliqué ce soir, c'est une absurdité qui fait que plus aucune décision n'est prise à la première séance avec une majorité simple. Je vous laisse y réfléchir tranquillement à l'apéro, bonne fin de soirée.

Mme Muriel THALMANN demande la parole :

C'est juste pour rappeler que M. le président se base sur un avis de droit qui avait été demandé à l'époque quand j'avais été présidente du Conseil communal, on avait demandé qu'est-ce que c'était que le débat sur l'entrée en matière et comment cela fonctionnait, et il y avait eu un avis de droit à cet effet. C'est juste un rappel, c'est là-dessus que se base notre Président pour finalement limiter le débat sur l'entrée en matière. C'était un avis de droit.

Le Président :

Sincèrement, je vous dirais que par rapport à ce qui concerne une prise de parole sur l'entrée en matière et le débat de fond, pour moi, la limite est parfois floue.

Certains se baseront sur les lois cantonales, d'autres sur notre règlement, c'est mon jugement, tel qu'il a été présenté ce soir. Effectivement, il est discutable, c'est une décision que j'ai prise. Normalement, tel qu'il a été dit, il y aurait une modification à l'ordre du jour, nous reviendrons sur le préavis 11-2026 qui est la décision finale sur l'acceptation sur le plan d'affectation des Gais-Cottages II et de son règlement.

Je pense qu'il y a eu aussi une suite de circonstances qui font qu'au niveau de la CPU, pour des raisons X, Y, il n'y a pas eu les échanges, temporalité, cela m'est égal, mais qui amènent à ce genre de situation, est-ce qu'il y avait trop peu de temps, est-ce que c'était déjà annoncé avant, déjà discuté, je ne le sais pas, je pense qu'une discussion avant la prochaine séance au sein de la CPU, ce n'est pas à moi de discuter, serait une bonne chose pour aplanir notre prochaine séance.

Notre prochaine séance, c'est la dernière d'une législature et elle se veut normalement festive, je vois qu'à l'ordre du jour, il y a déjà deux préavis supplémentaires, j'espère que nous arriverons quand même à profiter, malgré l'ordre du jour déjà chargé, de notre soirée.

Je vous rappelle que nous nous retrouvons le 24 juin à 18h00.

Je remercie le public encore présent pour l'attention portée à nos travaux
Nous arrivons au terme de notre séance. Il est 23h00.

Je vous souhaite à toutes et tous une très belle soirée.

Je vous remercie, j'ai beaucoup appris.

(Applaudissements)

Le Président :

La secrétaire

Patrick du Bois

Francine Medana